

## REUNION PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2008

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h08.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous remercie de bien vouloir prendre place.

Avant de passer la parole aux chefs de groupes, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur retenu par une mission à l'étranger.

Maintenant, j'interroge les chefs de groupe pour les excuses.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. BRAUN.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Mme Valérie JADOT, sera absente. Avec quelques retards, Mme Rim Ben Achour, M. LEMMENS.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Mme MOTTARD et M. BOURLET.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme STOMMEN et Mme CHRISTIANE arrivera avec du retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

### **I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2008).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Premier Secrétaire, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### **II.- Communication de Mme la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez trouvé sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date du 23 octobre.

Vous trouverez également sur vos bancs l'avis de la Cour des Comptes relatif au projet de budget de notre Province pour l'exercice 2009. Rapport que nous venons de recevoir.

Les amendements budgétaires 2009 sont dès à présent disponibles sur le portail des Conseillers.

Nous allons poursuivre ce jour la discussion sur la problématique budgétaire et aujourd'hui, elle consistera en la réponse des députés sur les questions qui sont plus spécialement posées par rapport à leurs prérogatives personnelles étant donné que tout ce qui est budgétaire fera partie de la réponse de demain et nous sera donnée par M. LACROIX, chargé du budget.

Les chefs de groupe interviendront par après et je vous donne déjà l'ordre de passage des chefs de groupe qui a été réalisé suite à une analyse du passage des années précédentes.

Aujourd'hui, ce sera le groupe CDH-CSP qui passera en premier puis le groupe MR, le groupe Ecolo et en dernier le groupe PS.

**III.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 08-09/025 : Proposition de motion d'un membre du Conseil provincial relative à la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°12 : document 08-09/025. Ce document sera soumis à l'examen de la réunion conjointe de la huitième commission (Travaux) et de la neuvième commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie) en date de ce jeudi 23 octobre après la séance du Conseil provincial (salle des gardes).

**IV.- Réponse du Collège provincial aux interventions**

Mme LA PRESIDENTE.- Nous en arrivons maintenant aux réponses des députés et je donne la parole, de suite, à Monsieur le Député provincial-Président. C'est vous, M. le Député, qui donnez le feu à ces réponses.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, tout d'abord je remercie notre collègue Abel DESMIT pour l'intérêt qu'il porte à l'Ecole des Cadets de la Province de Liège.

Je répondrai à ses interrogations d'abord en vous dressant un rapide bilan pour l'année écoulée et ensuite en évoquant l'année académique en cours ainsi que les perspectives en matière de subsidiation de cette formation.

Pour le bilan 2007-2008, permettez-moi de dire que l'École des Cadets, ouverte en octobre 2007 par une première année dans six services d'incendie, était forte de 94 cadets participant à la formation, eux-mêmes encadrés par 36 animateurs rémunérés provenant des services d'incendie qui accueillent les jeunes.

Je tiens ici à rappeler que les cadets et les animateurs ont été équipés d'une tenue spécifique afin d'assurer leur appartenance à la section des cadets de la Province de Liège.

Selon les participants (formés et formateurs), cette première année a été incontestablement une réussite. C'est également notre point de vue.

Certains d'entre vous se souviendront d'ailleurs du succès de la cérémonie de clôture de l'année 2007-2008 qui a été organisée le mercredi 21 mai 2007 au Palais provincial et surtout sur l'espace Tivoli pour des démonstrations pratiques, ce qui

témoigne d'une efficacité de terrain atteinte sans délai. C'était là l'un de nos objectifs majeurs.

Pour l'année académique en cours, nous comptons 181 candidats inscrits dont 112 ont réussi les épreuves de sélection. Sept sections de 1<sup>ère</sup> année d'initiation ont été ouvertes, dont deux à Liège. Ces nouveaux cadets viennent s'ajouter à ceux de l'année dernière qui sont passés en 2<sup>ème</sup> année de certification.

Par ailleurs, une trentaine de nouveaux animateurs sont recrutés et formés, tandis que d'une part l'équipe administrative et de coordination est renforcée et d'autre part les moyens logistiques et en équipements sont mis à disposition dans les casernes d'incendie qui sont nos partenaires incontournables dans cette opération. Je les en remercie encore à cette tribune.

Pour répondre à votre dernière interrogation, cher collègue, je suis bien contraint de regretter que cette formation n'est pas encore subsidiée par les autorités fédérales et régionales, malgré nos efforts. En effet, un dossier a été introduit l'année dernière auprès des deux ministres de l'Intérieur responsables et a recueilli un intérêt certain. Nous ne manquerons pas de le rappeler à leur bon souvenir.

Question de M. le Conseiller Gérard GEORGES concernant l'École du Feu de la Province de Liège

En ce qui concerne l'École du feu, je tiens à rassurer notre collègue Gérard GEORGES que le Collège partage ses préoccupations en matière de formation pratique des sapeurs pompiers de notre Province.

En effet, le 21 février de cette année, le Collège provincial a approuvé le plan d'actions proposé par nos fonctionnaires pour les formations d'expertise et les nécessaires infrastructures d'exercices pratiques de l'École du feu.

Pratiquement, il s'agit de :

- la formation de sauvetage en hauteur développée par l'École du feu et la reconnaissance du centre de formation « GRIMP » (intervention en milieux périlleux) de l'École du feu à AYWAILLE ;
- la formation de porteur de tenue chimique, dans un partenariat avec la société PRAYON RUPEL qui a développé un terrain d'exercices ;
- la création d'un plateau d'exercices pratiques et à feux réels, dont certains éléments sont développés dans le projet de la phase 2 du nouveau bâtiment de l'Institut de la Formation à Seraing et d'autres constituant des plateaux

techniques à développer dans une phase 3 de construction en partenariat (nous l'espérons) avec des opérateurs privés comme la société AIR LIQUIDE BELGIUM (SEVESO) et comme l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs.

À titre d'exemple, citons :

- une maison feu pour s'accoutumer à progresser en milieu enfumé
- des conteneurs d'accoutumance à la chaleur et d'initiation au flash-over (bois)
- un plateau d'exercices « gaz » et notamment en présence de fluides cryogéniques (oxygène - azote)
- un plateau d'exercices de désincarcération en simulation d'une route à deux voies.

En attendant la concrétisation de ces projets ambitieux pour notre Ecole du feu, nous continuons à amener nos candidats pompiers au Centre d'exercices pratiques de l'Ecole du feu de la Province de Limbourg, à Genk, à 60 km de Liège.

J'approuve totalement votre proposition d'organiser une visite du terrain d'exercices de Genk à l'intention des membres de cette Assemblée qui en exprimeront le désir.

Question de Mme la Conseillère Chantal BAJOMÉE concernant l'acquisition d'un véhicule pour la promotion et la valorisation de l'enseignement technique

J'en viens maintenant à la question de Mme la Conseillère Chantal BAJOMÉE à propos du véhicule promotionnel des métiers techniques.

Comme moi, vous entendez chaque jour les cris d'alarmes provenant des entreprises pour réclamer des techniciens qualifiés. Comme moi, vous savez que la pénurie en personnel dans de nombreux secteurs se creuse chaque année davantage.

Dès lors que l'on sait combien il est problématique de faire se déplacer les gens pour s'informer, il serait plus efficace de faire venir l'information chez eux. D'où l'idée d'un véhicule de promotion des métiers techniques qui ira de ville en ville, de village en village, d'école primaire en école primaire, d'école secondaire en école secondaire, pour apporter l'information pertinente. Pour parodier un certain chevalier de Lagardère, j'ai envie de dire : si tu ne vas pas à l'information, l'information viendra à toi.

Quelle forme aura ce véhicule, me demandez-vous ? Ce sera, un camion dans le genre de celui qui apparaît dans l'émission télévisée de vulgarisation scientifique « *C'est pas sorcier !* » Pour le décrire brièvement, ce sera un « tracteur » couplé à une remorque. Cette remorque présentera une superstructure isotherme de type frigorifique d'une longueur de 13 m 60, excusez du peu.

Avant de vous parler des publics intéressés, je vous parlerai des secteurs techniques ciblés. Car le technique et le professionnel dans le secondaire, ce sont 9 secteurs très précisément, et tous ne sont concernés de façon identique par les pénuries. Les plus recherchés parmi les futurs techniciens sont inscrits dans les secteurs de l'industrie et de la construction. Les métiers promotionnés appartiendront donc aux domaines de la domotique, l'informatique industrielle, l'électromécanique, l'électronique, l'électricité, l'automobile, la microtechnique, les travaux publics, le dessin de construction, les techniques du bois.

Les publics concernés seront les élèves du 3<sup>e</sup> degré primaire, pour le choix de l'école secondaire, ce seront ceux du 1<sup>er</sup> degré du secondaire, pour un passage éventuel dans une école technique après un 1<sup>er</sup> degré à dominante générale, ce seront ceux du 2<sup>e</sup> degré du secondaire pour une réorientation vers un 3<sup>e</sup> degré technique, et enfin ce seront les étudiants 6<sup>e</sup> année du secondaire pour le choix d'études supérieures dans le domaine technique. Sans oublier les parents, les directeurs d'école et les enseignants.

Que fera-t-on dans ce camion ? Depuis septembre, des équipes de travail coordonnées par l'Inspection se sont mises au travail pour déterminer les différents espaces intérieurs et préciser les activités proposées. Un comité scientifique d'accompagnement et de pilotage du projet sera aussi désigné. Il aura, entre autres tâches, celle de choisir en tant que jury du concours ouvert aux soumissionnaires l'aménagement interne de la remorque. Nous aurons l'occasion d'en reparler encore plus en détail le mois prochain.

Question de M. le Conseiller Vincent MIGNOLET concernant le bateau-école Libertas II.

Depuis toujours à l'écoute des besoins économiques, vous le savez M. le Conseiller provincial Vincent MIGNOLET, la Province de Liège a créé en son temps une section de batellerie sur le site de Huy et pour assurer ces formations, elle a fait l'acquisition, en 1981, d'une péniche d'occasion qu'elle a aménagée en bateau-école. Ce bateau, vous le connaissez tous, c'est le *Libertas*. Il est utilisé par une grande diversité d'étudiants. Et vous avez raison de rappeler, M. MIGNOLET, que

c'est la seule section de ce genre dans toute la Communauté française. Vous comprendrez donc que j'y tiens tout particulièrement.

Malheureusement, notre *Libertas* n'est plus tout jeune. Il va fêter en 2011 ses 90 ans. Les entretiens coûtent de plus en plus cher. Tout cela nous a amené à étudier la possibilité du remplacement du *Libertas* pour assurer la pérennité, voire le développement de nos formations en batellerie, dans le contexte économique que j'ai évoqué tout à l'heure. Une équipe d'experts a longuement planché sur le sujet. Après une longue analyse, il a proposé la construction sur mesure d'un nouveau bateau équipé des technologies de navigation les plus modernes. Il s'agirait d'un convoi poussé répondant à toutes les normes anti-pollution et toutes celles en matière d'économie d'énergie. Il comporterait deux bâtiments : un bateau pousseur aménagé en internat et une barge motorisée, qui feraient à eux deux une longueur de 78 mètres, soit le double de l'actuel *Libertas*. Les avantages de ce type de convoi seraient de voyager sur toutes les voies navigables, en ce compris le Rhin, et d'augmenter considérablement la quantité et la qualité de nos formations.

Un nouveau bateau-école, M. MIGNOLET, serait, vous vous en rendez bien compte, un fantastique instrument de formation et de promotion de ce mode de transport économiquement et écologiquement performant. Vitrine technologique de la Province de Liège, véhiculant une image positive et dynamique de notre institution, ce bateau-école prendrait une envergure régionale et fédérale, voire internationale.

Pour toutes ces raisons, nous avons inscrit au budget 2009 l'acquisition d'un nouveau bateau-école *Libertas II* et un dossier a d'ores et déjà été constitué et transmis en vue de bénéficier de l'octroi de Fonds FEDER indispensables pour un tel projet.

Question de Mme la Conseillère Isabelle ALBERT concernant l'Espace Tremplin à Huy

Permettez-moi maintenant de répondre à la question de Mme la Conseillère Isabelle ALBERT qui m'interroge sur les problèmes financiers rencontrés par le service d'accrochage scolaire de Huy.

Il est exact, en effet, que ce service connaît des difficultés financières actuellement. Il s'agit bien, comme vous le signalez, d'un Espace Tremplin organisé dans le cadre d'un partenariat entre la Province de Liège et l'ASBL Aux Sources.

Je tiens tout de suite à préciser qu'il ne s'agit pas d'un problème de mauvaise gestion. Et que cela ne concerne pas directement la Province.

La Communauté française est en retard pour le subside qu'elle doit verser à l'ASBL « Aux Sources ». Or, celle-ci doit faire face à des dépenses incontournables : payer les travailleurs qu'elle a engagés, le loyer, les charges, les cotisations sociales,...

Il faudrait pour cela que l'ASBL dispose de fonds propres à concurrence d'au moins 50 000 euros. Ce n'est pas le cas.

Il faut savoir que les autres services existants sont adossés à des Associations en Milieux Ouverts (AMO) ou à d'autres associations qui peuvent momentanément compenser par leur trésorerie. Momentanément.

Le problème est récurrent. Si le décret du 15 décembre 2006 a renforcé les services d'accrochage scolaire, il n'y a pas encore de décret de financement qui garantisse un paiement régulier de ces services.

Ce qui n'est pas normal, c'est aussi le fait que l'ASBL ne reçoit pas de lettre d'escompte qui lui permettrait d'obtenir des liquidités auprès des banques.

Il ne s'agit pas pour moi d'accuser des personnes, mais de constater le dysfonctionnement d'un système. Les premiers services d'accrochage scolaire ont été créés en 2001 en tant que projets - pilotes. Ils ont, depuis lors, fait largement la preuve de leur utilité. Il est grand temps de stabiliser ces structures. Il n'est pas normal que des personnes qui s'occupent de jeunes en difficultés - pas faciles à encadrer, vous l'imaginez - vivent continuellement dans l'incertitude, la précarité.

Sans vouloir faire du cocorico, je me permettrai quand même de signaler que la Province de Liège, de son côté, tient ses engagements à l'égard des partenaires organisant ces services. Et ceux-ci le reconnaissent volontiers. Mais l'apport provincial est essentiellement constitué par les agents affectés aux équipes d'encadrement des espaces Tremplin. Le subside annuel (de 10.000 euros) est évidemment le bienvenu pour couvrir certaines dépenses de fonctionnement. Mais, dois-je le dire ?, il n'est pas à la mesure des besoins financiers pour lesquels la Communauté française verse (ou devrait verser, dirais-je, dans la situation actuelle) des subventions.

La présence de l'agent provincial et du coordonnateur permettra peut-être d'assurer un service minimum. Mais il ne sera pas possible, dans ces conditions, de poursuivre l'accueil quotidien des 13 jeunes actuellement pris en charge.



Voilà, Mme ALBERT, le service d'accrochage de Huy est actuellement dans l'impasse. Il faut espérer qu'une solution puisse être dégagée le plus rapidement possible. Sous la forme d'une lettre d'escompte, par exemple. Souhaitons aussi que les autres services ne se trouvent pas, à terme, dans les mêmes difficultés.

Question de Mme la Conseillère Marie-Claire BINET concernant le personnel enseignant rémunéré intégralement par la Province de Liège.

Mme la Conseillère Marie-Claire BINET, je vous remercie de votre question qui témoigne de toute l'attention que vous portez à notre enseignement provincial et à l'encadrement des jeunes dont nous avons la responsabilité.

La décision du Collège provincial à laquelle vous vous référez constitue un arrêté de fixation des rémunérations, à un moment déterminé, d'un certain nombre d'agents qui relèvent du statut du personnel enseignant et assimilé, dont les traitements sont à charge du budget provincial car ils ne sont pas subventionnés par la Communauté française.

De qui s'agit-il ? Essentiellement des administrateurs d'internat, les éducateurs d'internat -nous gérons sept internats- mais également les membres des Directions générales de l'Enseignement et de la Formation et certains de leurs collaborateurs, ainsi que quelques professeurs -dans les Espaces Tremplin par exemple- et des éducateurs externes qui renforcent dès lors l'encadrement subventionné.

Plutôt que d'en évoquer le détail à la tribune, je vous remets la situation exacte, à la date de ce jour, de l'ensemble de ce personnel mentionnant leur qualité, leur statut, leur affectation et les périodes de prestation et je vous remercie encore de votre préoccupation.

Question de M. le Conseiller Jean-Paul BASTIN concernant la nouvelle Charte graphique de la Province de Liège.

M. BASTIN -gardons le meilleur pour la fin, si je puis dire- je voudrais d'abord vous remercier d'avoir rappelé dans votre intervention d'hier l'importance que revêtait, pour la Province de Liège, de se doter d'une nouvelle charte graphique.

Oui, nous avons besoin d'uniformiser notre communication. Cette unicité d'image est indispensable, vous en convenez, « tant l'institution souffre d'un déficit d'image, de notoriété, voire de légitimité auprès de nombreux de nos concitoyens ».

Il n'en demeure pas moins que chacune des 22 compétences de la Province doit pouvoir affirmer sa personnalité.

C'est pourquoi, chacun des services de la Province de Liège a bénéficié d'une touche personnelle spécifique ainsi que d'une déclinaison, dérivée du logotype principal, lui permettant d'affirmer clairement sa particularité. Vous avez déjà pu le constater sur de nombreux supports.

Pour répondre à votre première question, le Collège n'a jamais voulu « écarter sciemment le Conseil dans le processus de détermination de la nouvelle identité de la Province de Liège ». Pour reprendre vos termes, le Collège a suivi scrupuleusement les conseils et la méthodologie élaborés par l'agence de communication retenue à la suite d'un marché de service. En effet celle-ci, comme pour ses autres entreprises et institutions clientes, impose une confidentialité totale (un « embargo » comme dirait les médias) pendant toute la période d'analyse qui a débuté en mars 2007. Ce processus, qui a duré un an, a abouti, vous vous en souvenez, à la présentation de la nouvelle communication le 21 mars devant plus de 3.200 collaborateurs de la Province au Country-Hall. Par ailleurs, tout au long de ce processus d'élaboration, le responsable de l'agence en communication est venu présenter sa méthodologie et l'état d'avancement de l'étude devant le Collège.

M. BASTIN, je voudrais ici rectifier une donnée reprise dans votre intervention : le budget total versé à l'agence de communication pour les 12 mois de travail a été de 338.100 euros TVAC et non de plus d'1 million d'euros, ce qui représente pour la législature 2006-2012 un montant de 34 centimes d'euro par habitant de la Province de Liège.

Dés le mois de mars 2007, un comité de pilotage a été créé, celui-ci comportait les 6 délégués communication des Députés provinciaux, Mme la Greffière provinciale et les responsables du Service de la Communication et du Protocole.

Ce comité de pilotage s'est réuni 22 fois entre avril 2007 et février 2008. De plus pour la phase « Création et plan d'application du plan de communication », 10 groupes de travail reprenant une centaine de collaborateurs de différents services ont été constitués. Leurs réflexions et remarques ont été évidemment intégrées dans l'analyse.

Hier, vous nous rappelez votre surprise d'une part quant à la manière dont cette opération de communication a été réalisée et d'autre part quant au manque d'informations adressées à l'ensemble du Conseil provincial. M. le Conseiller vous le savez la vie n'est pas exempte de surprises -de petites ou de plus

grandes- des contrariantes et de bien plus désagréables, mais cela est une autre histoire.

L'exactitude a aussi ses droits. Je tiens à rappeler à votre bon souvenir que nous vous avons présenté cette nouvelle image, en primeur, comme cela avait été précisé préalablement aux Chefs de groupe et ce avant les médias et les collaborateurs de la Province. Cette présentation a d'ailleurs eut lieu à huis clos à la suite du Conseil provincial thématique le 20 mars dernier dont le thème était précisément la « Communication ».

20 mars - 23 octobre, six mois, vous a permis de mûrir le sujet pour admettre, comme vous le souligniez d'ailleurs dans vos propos - et je vous en remercie-, la pertinence de ce changement. Chacun a son rythme et nous aussi.

Comme vous, nous savons combien il est important pour la réussite de ce projet d'obtenir l'adhésion de toutes ses composantes.

Lors de votre intervention, vous vous interrogiez sur les éléments qui ont été pris en compte pour justifier l'abandon du taureau qui avait été précédemment choisi.

Le taureau n'a jamais été le logo de la Province de Liège, comme le sanglier celui de la Province de Luxembourg qui garde son blason. C'est à l'époque l'ASBL « Liège 2000 », avec la SPI, qui avait décidé, et pour promouvoir le tourisme au Pays de Liège, d'installer les panneaux d'autoroute à l'effigie de cet animal.

Pour ce qui est des panneaux qui ornent les autoroutes à l'entrée de la Province de Liège, nous pouvons vous rassurer qu'ils seront bientôt remplacés. Les Services Techniques Provinciaux étudient le dossier. Ils sont en contact depuis de nombreuses semaines avec les services du MET ; une négociation complexe est en cours. En effet, les panneaux à remplacer se trouvent sur plusieurs districts. C'est un budget important. C'est un marché public annuel qui aura lieu dans le courant 2009 et lorsque celui-ci sera fait, vous le verrez, la pénétration sur le territoire provincial n'en sera que meilleure.

Par ailleurs, quelques mots concernant l'application du plan de communication : vous avez pu découvrir le nouveau lettrage des véhicules provinciaux en traversant la Cour du Palais. Je peux vous confirmer que l'ensemble du charroi provincial sera lettré de la sorte pour la fin de cette année.

En ce qui concerne la nouvelle charte graphique, après une première phase qui concernait en priorité la cellule des graphistes, le Collège provincial, en sa séance du 16 octobre

2008, a marqué son accord sur les modalités d'application et de bonne utilisation de la charte graphique. Celles-ci seront effectives et appliquées par chacun des collaborateurs à partir du mois de novembre.

Pour l'installation du nouveau logo sur les bâtiments provinciaux, une première sélection de 15 sites a été effectuée, le marché sera attribué fin 2008. Un premier panneau test a été installé à la Haute Ecole de la Province de Liège, au Campus 2000, dans le cadre de la rentrée académique.

Par ailleurs, le drapeau officiel restant d'application pour la représentation protocolaire, le « drapeau logo » sera pour sa part utilisé pour le pavoisement des établissements provinciaux, une étude à ce sujet est en cours au Service de la Communication.

Je pourrais une nouvelle fois vous détailler la construction du logo provincial et entrer ainsi dans des considérations animalières qui ont déjà animé les débats de notre auguste assemblée. Je préfère plutôt vous remettre ces documents qui vous aideront enfin, je l'espère, à comprendre la nouvelle image provinciale.

Chi va piano, va sano ... è va lontano.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial-Président. Monsieur PIRE, vous avez le numéro 2, donc c'est à vous maintenant.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, notre collègue Mme BINET, m'interroge sur la problématique de l'accès du site de Jehay aux personnes à mobilité réduite.

Cette donnée a-t-elle été intégrée dans la réflexion qui a été menée et qui sera poursuivie pour la réorganisation globale des différentes voies de circulation ?

La réflexion qui a été menée a dû tenir compte des impositions inhérentes au statut de monument classé « patrimoine exceptionnel » du château et de ses abords, ce qui a pour conséquence la nécessité de procéder à des restaurations « à l'identique » notamment en ce qui concerne la pose, en certains endroits, de pavés de rue. En tout état de cause, je vous invite à effectuer, même mentalement, une visite des lieux.

Le parking existant tout d'abord : une place réservée aux personnes à mobilité réduite va incessamment y être aménagée.

La voirie d'aménée principale ensuite : les travaux qui vont être réalisés, dès obtention du permis d'urbanisme, consisteront en un réaménagement complet de cette allée, actuellement partiellement empierrée, en pavés de rue, rendant ainsi moins difficile la circulation des personnes à mobilité réduite.

Un aménagement du même type a d'ores et déjà été réalisé au niveau du portail d'entrée et du pont intermédiaire.

Par ailleurs, en ce qui concerne la cour basse, les travaux qui ont été effectués ont laissé subsister deux zones empierrées, à l'arrière du portail ainsi qu'entre les dépendances et le pont intermédiaire. Il devra donc être envisagé, dans un avenir proche, de remplacer cet empierrement (tout comme celui subsistant entre le pont intermédiaire, le grand pont et les allées de la cour d'honneur) par un revêtement adapté.

Je rappellerai en outre que le rez-de-chaussée des dépendances, où se situent les zones visitables d'exposition, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part, deux des trois allées de la cour d'honneur donnant accès au château (accessible via un plan incliné mobile) ont été restaurées au moyen de dalles de pierre permettant une circulation aisée des personnes à mobilité réduite. La troisième allée sera aménagée de façon identique, dès novembre de cette année. Nous y sommes.

Le grand pont, quant à lui, a été complètement réaménagé avec un revêtement parfaitement plan, qui donne un accès au parc, où les allées sont réalisées soit en dalles de pierre, soit en petit gravier rouge également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les voies d'aménée secondaires sont, quant à elles, revêtues de dalles gazon.

Vous pouvez donc constater que des dispositions importantes ont déjà été prises et que, moyennant certains travaux qui vont être effectués, les personnes à mobilité réduite auront un accès complet au site de Jehay.

Notre collègue Mme KRINGS s'interroge sur l'état d'avancement des travaux de construction de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics à Seraing. Je rappellerai tout d'abord que les travaux de gros œuvre ont été terminés et réceptionnés en octobre 2007.

Concomitamment, la réception des promesses fermes de subsides sur adjudication octroyées par le Ministre COURARD pour

les lots « chauffage » et « électricité » a permis de commencer, début 2008, les travaux relatifs à ces lots.

Le lot parachèvements, quant à lui, est en cours depuis novembre 2007.

Tous ces travaux devraient être terminés pour décembre de cette année.

Corollairement, le Collège provincial vient d'adjuger en septembre les différents raccordements (gaz naturel, eau, télédistribution, téléphonie, intranet) nécessaires au fonctionnement du bâtiment et, début octobre, la réalisation des abords, dont les travaux commenceront la semaine prochaine.

Enfin, le dossier relatif à l'attribution du marché concernant le mobilier destiné à cet institut va faire incessamment l'objet d'une décision du Collège.

Tous ces éléments laissent donc présager sous réserve des conditions climatiques (c'est le lot de tous les chantiers) que nous pourrions connaître cet hiver, une occupation du bâtiment au tout début de l'année 2009.

C'est donc une quinzaine de classes qui seront mises à disposition des élèves de l'Institut ainsi que des bureaux pour l'Administration de cette Ecole.

Enfin, pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves, je vous rappelle l'installation de bâtiments provisoires à Herstal, près de Château rouge, bâtiments qui ont d'ailleurs permis à l'Institut de disposer de six classes supplémentaires.

Vous pouvez donc constater que les besoins de cet Institut sont largement pris en considération.

Monsieur NIX m'interroge quant à lui sur les missions des Relais E2 qui vont développer les actions du plan énergie de la Province, lancé en 2007 et pour lequel plusieurs campagnes ont déjà été menées. Dans la continuité de la première campagne « Je quitte ! J'éteins ! », des personnes relais, nommées relais E2 (Carré pour environnement et Energie) ont été désignées dans chaque établissement provincial. Leur rôle est essentiellement préventif et didactique.

Le relais va insuffler une dynamique positive auprès de ses collègues, et expliquer les enjeux de la prise de conscience environnementale afin que chacun ressente l'envie de prendre sa part de responsabilité dans ce projet ambitieux visant la diminution des impacts des gaz à effet de serre sur notre climat,

gaz à effet de serre dont on connaît toutes les conséquences négatives.

Concrètement, le relais veillera à ce que chacun pose bien les gestes quotidiens pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, comme par exemple : éteindre les lumières, activer le mode veille de l'ordinateur et le couper lors d'une absence prolongée, ne pas allumer le chauffage avec les fenêtres ouvertes, veiller à utiliser le papier de manière rationnelle, etc.

Le relais assure le lien entre la cellule SpiE2 et le personnel de son établissement, il diffuse l'information relative aux matières environnementales et propose à sa direction des initiatives visant à diminuer la consommation énergétique du bâtiment.

Pour ce faire, des formations seront dispensées par le personnel du SpiE2 à tous les relais et ce, dès la mi-novembre. A cette fin, un petit carnet explicatif est édité et sera remis en séance aux relais.

Actuellement, dans le cadre d'une gestion énergétique dynamique de ses bâtiments, la Province de Liège, par le biais du Service provincial des Bâtiments, tient à jour un cadastre énergétique des consommations de gaz, d'électricité et de mazout de tous les établissements provinciaux.

Le cadastre permet de cibler les bâtiments les plus énergivores et de prioriser les travaux pouvant générer des économies d'énergies (remplacement de châssis, de chaudières, isolation de façades, de toitures,...).

Cette gestion sera beaucoup plus performante en impliquant directement les relais E2 dont le concours est indispensable pour assurer un suivi quotidien sur le terrain.

Au terme de cette démarche, le Service provincial des Bâtiments disposera d'une comptabilité énergétique analytique complète, d'un outil convivial de simulation permettant d'évaluer l'impact des travaux projetés sur les consommations et émissions de gaz à effet de serre - ainsi que d'une méthode permettant de définir une stratégie « carbone » basée sur la comparaison du coût global des investissements avec les économies réalisées.

C'est ce que j'appelle une gestion dynamique de l'énergie.

Dès ce mois d'août, 17 établissements provinciaux sélectionnés en fonction de leur indice énergétique pondéré, repris au cadastre énergétique provincial ont été désignés par le Collège provincial.

La tâche des personnes ressources est donc bien définie et multiple : l'enjeu est de taille : réduire l'empreinte CO2 de plus de 10% pour l'année 2012. Tous ont leur rôle à jouer pour atteindre cet objectif et vous pouvez donc constater la progression dans des actions prévues dans le plan énergie.

J'en viens maintenant à la question de notre ami Gérard GEORGES, il me paraît important de rappeler d'emblée que la défibrillation précoce est une des conditions nécessaires à la survie en cas de fibrillation ventriculaire. Cette dernière provoque un arrêt cardiaque. Elle est la principale cause de mort subite chez l'adulte.

Le DEA (défibrillateur externe automatisé) procède au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électrocardiographique. Il a vocation à être utilisable par tout un chacun.

Chaque minute qui passe réduit les chances de survie de 10%.

C'est pourquoi, chaque minute d'attente des secours est précieuse car :

- les chances de survie sont de 2% si rien n'a été fait ;
- elles passent à 8% si un massage cardiaque a été pratiqué ;
- et elles peuvent passer à 50% si un DEA a été utilisé dans les 5 minutes de l'accident.

En cas d'urgence impérieuse, ces appareils sont utilisés pour toute personne nécessitant une intervention immédiate.

L'utilisation d'un DEA est un acte médical délégué. Il est indissociable de l'aide médicale urgente et l'appel au 100 ou au 112 doit être obligatoirement fait.

En 2006, la Province de Liège a acquis 36 défibrillateurs automatiques externes répartis dans des établissements provinciaux sur l'ensemble des arrondissements de la Province.

La Province de Liège a procédé, en 2008, à une première évaluation positive de son initiative qui se veut être, et j'insiste, pionnière en cette matière. Suite à cette évaluation et dans l'optique de toucher le plus large public possible, le Collège provincial a proposé, en 2008, l'élargissement de cette action. Ainsi, le Collège provincial a décidé le lancement d'un grand marché public d'achat de DEA sous forme d'un marché de stock.



Ce marché est destiné à compléter le parc d'appareils dont elle dispose déjà. Par un courrier du 22 juillet dernier, le Collège provincial a invité les 84 communes mais aussi les CPAS, les centres sportifs, les mouvements de jeunesse et toute autre association à se joindre à elle.

Le « pack » proposé comprendra un défibrillateur, une armoire avec système d'alarme intégré et une journée de formation nécessaire à son utilisation. Cette formation sera dispensée par l'Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente (EPAMU). Le coût de ce « pack » est actuellement estimé à environ 1.800 € TVAC.

Pour le 30 septembre dernier, les pouvoirs locaux ont donc été invités à recenser les besoins exprimés par tous les organismes de leur entité.

Ainsi, à ce jour, 22 communes ont déjà répondu à notre proposition. Elles se portent acquéreuses d'une soixantaine d'appareils pour leurs services et leurs clubs sportifs.

De plus, neuf associations ont directement répondu positivement. Elles se portent acquéreuses de plus d'une dizaine d'appareils. Au total, nous approchons la centaine.

Je rappelle que plus la commande sera importante plus l'offre sera intéressante.

On m'interroge aussi sur la lutte contre l'obésité chez les jeunes - EUPREVENT.

Mme la Conseillère provinciale, je vous remercie de cette question pleine de bon sens. En effet, l'objectif 2 du Projet EU Prevent est le suivant :

« Tous les enfants et les jeunes de l'Euregio Meuse Rhin doivent recevoir dans des conditions similaires, des propositions d'incitation à l'exercice physique. Il faut augmenter l'activité physique en temps et en fréquence ».

Il est donc primordial, dans le cadre du Projet EU Prevent, de mettre en place une série d'initiatives à l'attention de la lutte contre l'obésité chez les enfants.

Votre proposition de : « synergie entre le département santé-qualité de vie et le service des sports de la Province de Liège », pour reprendre vos termes, retient toute mon attention.

Elle sera certainement débattue lors de la première réunion du comité d'accompagnement interne qui se déroulera ce vendredi après-midi.

Ce comité, composé de représentants de l'AIGS - Association Interrégionale de Guidance et de Santé (notre partenaire dans le cadre du projet) et de représentants du secteur de la santé a pour objectif de planifier les différentes initiatives qui seront menées concernant le Projet EU Prevent.

Mme la Conseillère, j'espère, au travers de ces explications, avoir répondu au mieux à votre question.

Qu'en est-il de la campagne à destination des jeunes nommée « Liège Province Festive ».

Conformément à la déclaration de politique générale 2006-2012 de la Province de Liège prévoyant la mise sur pied d'actions de prévention en matière de SIDA et IST (Infections sexuellement transmissibles) de surdit , d'ob sitt , de d veloppement durable, de tabac, d'alcool ou encore de drogues, les D partements de la Sant  et des Affaires Sociales ont  labor , en  troite collaboration, une campagne d nomm e « Liège Province Festive ».

Le plan d'actions « Liège Province Festive » a  t  d velopp  selon les trois axes moteurs de la politique provinciale men e par ces deux d partements   savoir : l'information, la sensibilisation et la pr vention.

Plus concr tement, avec son slogan accrocheur « faites la f te sans perdre la t te », la campagne « Liège Province Festive » cible les jeunes, de 12   25 ans, dans leurs milieux de vie et de f tes.

En effet, nos agents provinciaux se rendent aux diverses manifestations festives organis es pour ou par des jeunes afin de les sensibiliser aux th matiques associ es   cette campagne.

Ces actions de sensibilisation sont men es, d'une part   l'aide d'un stand « Liège Province Festive », v ritable centre d'information et de distribution des diff rentes brochures et « gadgets »   destination du public ; et d'autre part,   l'aide de nos bus, le Sex'Etera - outil p dagogique d di    la vie sexuelle et affective des ados - et le Diabolo'manques - ax  quant   lui, sur l'information et la pr vention en mati re de drogues.

Depuis le lancement de cette campagne   l'occasion du Bel'Zik Festival de Herve le 2 avril 2008, nous avons principalement men  nos actions au sein des festivals d' t .

Ainsi, nous  tions pr sents :

- aux Beach Days d'Esneux ;
- au Festival des Ardentes ;

- aux Francofolies de Spa ;
- a Fiesta City de Verviers.
- a Bucolique Festival de Ferrières ;
- a l'Unifestival ;
- a la garden Party HELMO.

Et nous serons présents :

- au « Final Méga Dance Tour » le week-end prochain ;
- au bal de l'ULG fin de ce mois ;
- a l'Engis Rock Festival.

A la suite de ces premières actions, notre bilan, bien que précoce, est très positif. Il nous encourage à étendre nos actions, dès 2009, aux établissements de type discothèques, bars mais aussi aux établissements scolaires.

Pour ce faire, dans la perspective de la mise en œuvre de cette deuxième phase et en prévision de la nouvelle période estivale, nous allons faire appel à des étudiants de notre enseignement provincial, issus des filières médicales, paramédicales ou pédagogiques.

Ces étudiants jobistes seraient formés préalablement pour nous accompagner au mieux dans la démarche.

Nous comptons ainsi profiter de leur connaissance du milieu festif et des autres jeunes pour faciliter le dialogue selon le slogan « les jeunes parlent aux jeunes ».

Cela nous permettra également de réduire le nombre croissant de « récupérations » du personnel provincial oeuvrant à la réalisation de la campagne. Merci de m'avoir écouté. Excusez moi d'être un peu rapide mais j'attends, comme vous tous, les discours de nos chefs de groupe.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Monsieur MOTTARD, c'est à vous maintenant.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, je vais essayer, comme mes prédécesseurs, d'être particulièrement bref dans la réponse que je vais vous donner.

Je souhaite apporter des éléments de réponse aux interventions de Mmes BLAISE et STOMMEN et MM les conseillers provinciaux DEMOLIN, CULOT, DEFAYS et ERNST.

En ce qui concerne le tourisme, M. ERNST nous parle de taxis touristiques susceptibles de transporter des touristes dans le

centre ville ou dans d'autres sites touristiques comme par exemple Blegny Mine.

Afin de pouvoir étudier cette proposition, je suggère à notre collègue de nous en dire plus, puisqu'à ce stade nous ne disposons que d'une intention.

D'autre part, M. DEFAYS a rappelé à la tribune de notre Conseil le contenu de son intervention en commission sur le tourisme d'affaires.

Vous savez que ce secteur touristique fait partie intégrante des axes prioritaires du plan stratégique de la FTPL avec la complication, bien liégeoise, que nous avons, plusieurs structures qui s'investissent dans ce secteur. J'ai suggéré à notre commission de renvoyer le dossier à la FTPL qui l'a déjà abordé hier au bureau exécutif, pour instruction, tout comme d'ailleurs pour les taxis touristiques.

Les dossiers seront bien examinés par la commission.

Mme BLAISE m'interroge au sujet des antennes PMS et PSE. Une erreur matérielle dans le compte rendu de notre commission, laisse à penser que nous rassemblerons tous les centres PMS et PSE sur deux sites.

En fait, nous allons rassembler 2 antennes de Seraing, celle du PSE rue Morchamps et celle du PMS rue de l'Enseignement dans un seul site, à Ougrée dans le bâtiment de l'ancienne Maison des loisirs. De même à terme, à Verviers, nous réunirons les antennes PMS des rues Donckier et de la Station et celles des PSE des rues Donckier et aux Laines, dans le nouveau bâtiment.

Les deux dossiers, correspondent donc, à notre souci de développer une meilleure synergie entre les deux départements. Il va donc sans dire que les autres antennes demeurent où elles sont actuellement.

Mme STOMMEN nous propose un last minute culturel. Cette proposition s'inspire très largement de l'initiative de la Fondation pour les Arts de Bruxelles qui regroupe les institutions culturelles comme la Monnaie, le Palais des Beaux Arts ainsi que des entreprises privées comme ING et ETHIAS.

Cette organisation appelée Arsène 50 fonctionne à la billetterie comme proposée par notre collègue.

L'idée est intéressante et devrait s'inscrire dans le cadre de la réflexion sur le tourisme culturel et les structures à mettre en place pour mieux développer ce secteur particulièrement prometteur pour notre Province.

Une étude à l'initiative de la FTPL est actuellement en cours au GRE. Je vous propose donc de renvoyer le dossier à notre commission.

M. DEMOLIN et M. CULOT vous avez au moins un point en commun, c'est votre intérêt pour la culture et les enjeux pour le futur.

Oui la Province de Liège est bien la capitale culturelle de la Wallonie, on ne crée pas une capitale, on la vit tous les jours avec ses créateurs, ses acteurs et ses spectateurs, qui la font vivre.

Une notoriété ne se construit pas en un jour, ni même en un an, une notoriété se construit dans la durée, avec une perspective à moyen et long terme.

La Province de Liège, comme elle l'a déjà fait en 2007, avec le Luxembourg et la Grande Région, s'inscrira dans la synergie belge en 2015, tout comme j'ai répondu positivement à Maastricht pour apporter notre soutien à sa candidature en 2018.

C'est d'ailleurs dans cette perspective, qu'au-delà des projets culturels que vous connaissez déjà, la Province a imaginé le grand projet « Passages » qui sera examiné lors de la prochaine commission culture.

Enfin, tant M. DEMOLIN que M. CULOT ont aussi abordé le dossier de l'avenir des Provinces.

Le conseil d'administration de l'APW a lancé la réflexion, sur base d'une articulation en 4 points :

- faire l'inventaire des métiers dans lesquels les Provinces sont particulièrement efficaces, compétences qui pourraient ainsi être développées
- réfléchir aux missions que nous pourrions remplir pour le compte de la Région Wallonne et développer ainsi un secteur de missions déléguées.
- En ce qui concerne les compétences de la Communauté française, partir du point de vue que la Province est un pouvoir intermédiaire de proximité et pourrait ainsi remplir certaines compétences liées à la personne.
- Enfin, étudier des compétences à abandonner au profit du pouvoir supérieur qu'est la Région Wallonne et/ou à transférer vers les communes.

Ce canevas a été adopté par le C.A de l'APW et déborde donc plus largement que de la seule réflexion sur la communauté urbaine.

Voilà, Mme la Présidente, je pense ainsi avoir brièvement répondu aux excellentes questions de nos collègues. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Monsieur MESTREZ, vous avez la parole, venez nous rejoindre.

M. Julien MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Chers Collègues, je vais répondre à la question de la conseillère Mme RUIZ. Votre question, Madame la Conseillère, me donne l'occasion de développer une des réflexions menées par les Services agricoles sur l'avenir de notre agriculture.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler ou de vous préciser que la politique agricole menée par les Services agricoles provinciaux vise l'ensemble des exploitations quelles que soient leurs spéculations, leurs régions ou leur choix de méthodes de production.

Nous nous sommes toujours refusés à opposer, comme certains le font, productions traditionnelles et agriculture biologique.

Notre souci premier est, quel que soit l'itinéraire technique, de viser une production de qualité avec, si possible, une traçabilité de la chaîne de production et une volonté de développer une agriculture durable. Cette politique garantit la qualité des produits qui peuvent être certifiés par le respect d'un cahier des charges.

L'agriculture bio répond parfaitement à ces préoccupations et rencontre donc les objectifs des Services agricoles.

En ce qui concerne plus particulièrement le bio, je voudrais vous faire part de nos constats : en premier lieu, un étonnement positif : en Province de Liège, les productions bio ne sont plus marginales.

Pas plus tard que le week-end dernier, au *Salon International de l'Alimentation* à Paris (SIAL), j'ai pu rencontrer les nombreuses entreprises de la province de Liège actives à l'exportation en matière d'agro-alimentaire.

Sur plus de 20 stands liégeois dont quelques belles enseignes en matière bio, je me limiterai à vous en citer trois : la *Fromagerie Biologique* de Vielsalm, la *Fromagerie des Ardennes* située à Werbomont et *Porc Qualité Ardenne* de Malmedy.

Ces entreprises prouvent, à suffisance, la capacité de nos structures à être compétitives sur le marché à l'exportation.

Cependant, on doit reconnaître que toutes ces filières de commercialisation sont confrontées au même problème : il n'y a pas assez de productions bio à commercialiser et ce quel que soit le produit : lait, viande, légume ou céréale.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande devrait s'accroître : il est donc urgent de s'investir dans la promotion de cette production bio.

N'oublions pas qu'avec la fin annoncée des quotas, en 2015 au plus tard, le secteur laitier va subir de plein fouet une restructuration pénalisante pour les petits producteurs.

L'alternative bio est sans doute une voie d'avenir pour ces petits agriculteurs qui auront entamé une reconversion dans cette filière de production.

Pour ces diverses raisons, mais par un souci d'offrir des services de qualité, là où d'autres services ne peuvent intervenir aussi rapidement, le Collège provincial a voulu développer un service d'encadrement spécifique à cette spéculation.

Facile de le dire, mais difficile à faire ! Et oui, comment convaincre un agriculteur d'abandonner des spéculations traditionnelles, souvent reçues en héritage pour se reconvertir dans des productions bio, avec les risques, les incertitudes, les appréhensions qui accompagnent cette reconversion ?

Il faut donc apporter à ceux qui veulent faire le pas de produire bio, un encadrement technico-économique de qualité pour rassurer le producteur dans ses choix et dans sa démarche.

De nos contacts avec la profession et suite également aux sollicitations émanant d'organismes spécialisés tels Agra-Ost ou l'Unab, nous avons choisi d'offrir un staff de techniciens formés pour encadrer ceux qui font l'effort de se reconvertir.

C'est, à notre avis, là que doivent porter nos efforts.

L'intervention provinciale se matérialise par la création d'un service d'aides technico-économiques composé d'un ingénieur agronome pour la partie maraîchère et céréalière via le Centre Maraîcher de Hesbaye et d'une technicienne bilingue français - allemand pour les productions laitières ou viandeuses.

La technicienne bilingue est actuellement engagée par l'ASBL C+, largement soutenue par la Province. Le mi-temps est souhaité

par cette technicienne qui, jeune maman, ne peut actuellement s'investir à temps plein dans un métier qu'elle aime.

Notre difficulté est de « qualifier » ce personnel qui doit être capable, du jour au lendemain, de se faire apprécier par la profession, et être apte à rendre l'encadrement demandé le plus efficace possible.

On doit bien avouer qu'une première tentative a échoué avec l'engagement d'un premier technicien. Depuis mai, la technicienne bilingue a pu s'imposer comme une référence grâce aux formations reçues, notamment de l'Unab.

De plus, notre souci est également de « couvrir » les besoins de nos agriculteurs germanophones, d'ailleurs généralement plus nombreux que les francophones à se reconvertir dans le bio.

Pour terminer, je voudrais ajouter que nous sommes déjà confrontés à un problème supplémentaire dans la mesure où certains producteurs tentent d'instaurer une filière de commercialisation en circuits courts. Cette préoccupation, qui est commune aux bio et non bio, est, toujours en phase d'analyse et de recherche de bonnes pratiques.

J'ai bon espoir, dans un avenir rapproché, de vous apporter de bonnes nouvelles en cette matière.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Madame CHEVALIER, je vous en prie.

Mme Ann CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, et plus spécialement Mme Fabienne CHIRSTIANE qui m'interpelle. Je voudrais tout d'abord commencer mon intervention, une fois n'est pas coutume, en vous remerciant.

Comme vous l'avez aimablement souligné, le Département des Affaires sociales s'efforcent en effet d'agir de manière concrète et visible au bénéfice de tous en matière de prévention des assuétudes, du suicide et de la violence conjugale. Je me permettrais à cet égard de corriger ou plutôt de préciser que l'on parle aujourd'hui plus volontiers de « violences intrafamiliales ».

J'en veux pour preuve le colloque international organisé par la Province de Liège qui s'est tenu pas plus tard qu'hier sur le thème « Enfants dans la violence conjugale... nous avons bien des choses à vous dire » et vu le succès remporté, je ne peux que confirmer cette assertion. Je regrette cependant de ne pas vous y avoir vu.



Notre action ne se limite toutefois pas aux secteurs que vous avez énoncés, dois-je vous rappeler les actions de prévention en matière de maltraitance tant des enfants que des personnes âgées ou encore nos initiatives en matière d'égalité des chances.

Mais puisque vous évoquez le Salon du Volontariat, et vous me faites là un bien grand plaisir tant ce projet me tient à cœur, parlons-en !

Est-il nécessaire, sera-t-il enrichissant, est-il opportun de l'étaler sur deux journées au lieu d'une seule ?

Tout le reste de votre intervention sur ce sujet m'incline à le penser. En effet, vous soulignez l'extrême précarité des associations, peut-être pas toutes, mais il est vrai que la plupart d'entre elles connaissent de grandes difficultés pour fonctionner. Ces difficultés ne sont pas seulement financières.

Et en particulier, c'est bien de personnel dont ces associations ont cruellement besoin. Certaines ne fonctionnent en effet que grâce au bénévolat.

D'emblée, nous avons espéré qu'une trentaine d'associations répondraient présentes à notre initiative et c'est en réalité plus de 70 associations qui se sont manifestées, à tel point qu'on a dû en limiter le nombre. Est-ce nécessaire, disiez-vous ? Apparemment les associations ont répondu pour nous !

Ces 70 associations que j'ai reçues ce lundi ne semblaient pas partager votre tiédeur et ont, au contraire, marqué un vif intérêt à tel point que, pour prendre un seul exemple éclairant, Infor famille, qui s'était partiellement désengagé de ce secteur ces derniers années, a souhaité être présente à cette occasion et disposer d'un stand.

Sera-ce enrichissant, vous demandiez-vous encore ? A moins de remettre en cause la pertinence et la richesse de ces associations, je pense que oui. Mais on ne s'est pas limité à de l'apparat, Madame la Conseillère.

Je ne vous cache d'ailleurs pas que le mot apparat que vous utilisez m'interpelle. Car ce mot dont je contrôle la définition au dictionnaire signifie « éclat, faste, qui accompagne cérémonies et discours ». De cérémonies et de discours, il n'est point question. D'action, oui !

C'est pour cela que nous avons encadré cette manifestation par la présence de conférenciers reconnus dans leur secteur afin d'apporter un maximum d'information tant vers les associations que vers les citoyens notamment sur la loi sur le volontariat de

2006, sur la question des assurances, la place du bénévolat dans l'économie sociale, etc... Sans oublier le témoignage des bénévoles !

Par ailleurs, on ne peut pas dire que l'ancienne église Saint André où se tiendra ce salon, gérée actuellement par la Ville de Liège où votre groupe est, je crois Madame, dans la majorité, soit un lieu qui aujourd'hui respire le luxe et le faste ! Sinon pourquoi a-t-on fait appel à la Province pour envisager la restauration de ce lieu ?

Certes, l'ancienne Halle aux viandes serait à cet égard un endroit plus fastueux, l'échevin des Affaires sociales de la Ville de Liège, n'a manifestement pas eu la même pudeur que vous quand il s'agit d'organiser des événements du même type.

Madame la Conseillère, j'ai toujours eu pour politique de me rendre dans les associations, de discuter avec les gens de terrain et de me rendre compte directement du travail qui est effectué. Un exemple parmi d'autres : l'ASBL « En... familles » dont j'ai visité les nouveaux locaux pas plus tard que vendredi dernier. Voilà bien le type d'associations qui s'adressent aux plus démunis mais qui réclame moins une aide financière qu'une reconnaissance, un renfort en personnel et une mise en réseau. Dans ce cas, l'aide concrète qui sera apportée, c'est l'organisation d'une table ronde. C'est le souhait qui m'a été exprimé en présence de Monseigneur Aloys Jousten et qui sera rencontré par la Province.

Soyez bien assurée que dans mon chef et celui du Collège provincial, nous posons effectivement un choix politique : être aux côtés de ceux, de tous ceux, qui assument une responsabilité citoyenne en apportant leur savoir-faire aux plus démunis ! Et je pense ne pas le faire ni dans le faste, ni l'apparat mais bien en ayant toujours entendu les acteurs de terrain, analysé la situation et en y apportant des réponses concrètes.

Je vous invite par exemple, Madame la Conseillère, à regarder l'ensemble des postes budgétaires accordés au social dans le budget provincial et à mesurer la place qui lui est accordée.

Si un seul d'entre vous se livre à l'exercice, il se rendra compte que nous faisons des merveilles avec... précisément des bouts de chandelle, pour reprendre votre expression.

Et voilà que dans ce budget limité, vous décidez que nous devrions donner directement plus d'argent au monde associatif. Mais quelle économie puis-je encore pratiquer pour ce faire ? Souhaitez-vous que je dise à ce monde associatif que le groupe CDH imagine annuler le Salon du Volontariat ?

Souhaitez-vous que nous ne participions plus à la Solidarité internationale en ne subsidiant plus l'opération 11.11.11. Ou souhaitez-vous que nous arrêtons nos formations, nos publications, ou peut-être enfin, choisissiez-vous de supprimer les prêts sociaux comme j'ai pu le lire dans la presse dernièrement. Soyez claire et allez jusqu'au bout de votre raisonnement.

A propos du CAD et du CIPREA.

Je me sens là comme un devoir de pédagogie. Je crois en effet que vous n'avez pas très bien compris le rôle joué par le CAD et le CIPREA ces dernières années.

Le Centre d'Aide à Domicile intervient dans les familles à risque de maltraitance pour éviter les placements à la demande des hôpitaux, de l'ONE, des tribunaux et du SAJ que vous évoquiez. Voilà la démonstration, si besoin était, que nous ne sommes pas en concurrence avec ce service puisque nous agissons sur son mandat. C'est avec lui qu'on établit un plan d'intervention et c'est avec lui encore qu'on suit l'évolution de la famille. Peut-être souhaiteriez-vous que la Communauté française reprenne ce secteur mais encore faudrait-il qu'elle ait créé des endroits adaptés pour accueillir tous ces enfants ?

Le rôle du Centre d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent (CIPREA) quant à lui est de travailler les compétences des enfants de manière à les rendre plus forts par rapport aux diverses difficultés qu'ils pourraient rencontrer : maltraitance, abus sexuel, drogues, violences... Ce service est tout à fait innovant et unique en Province de Liège voire en Région wallonne.

Dans le même souci pédagogique, je me permets de vous rappeler par ailleurs que le rôle des plannings familiaux, s'ils interviennent effectivement de manière préventive, c'est essentiellement dans le domaine de la sexualité, de la santé et de l'hygiène. Nous sommes bien loin des missions du CAD ou du CIPREA

Alors ai-je bien compris ? Vous souhaitez supprimer d'une part la spécificité du CAD et du CIPREA, spécificité qui fait justement leur richesse, alors que d'autre part, ici-même, votre groupe réclamait il y a peu le renforcement de leurs moyens.

Mais encore une fois, je pense que manifestement vous étiez mal informée. Il n'y a pas lieu de rationaliser comme vous le souhaitez. Depuis la création de ces services, rien de redondant n'a été mis en place.

Je voudrais aussi vous rassurer en vous informant que le Département des Affaires sociales n'a jamais fait autre chose que du préventif. C'est l'essence même de nos compétences.

Sachez aussi que nos actions s'inscrivent dans le cadre des commissions provinciales qui accueillent des représentant tant du monde médical, universitaire, judiciaire et social, mais aussi des conseillers provinciaux. Puisque la thématique vous intéresse, je ne peux que vous conseiller de nous rejoindre, cela vous évitera des interventions qui témoignent quelque peu de votre méconnaissance du terrain.

En définitive, j'ai du mal à vous comprendre et à comprendre le sens de votre intervention où l'on retrouve tout et son contraire.

Mais au contraire, peut-être je vous comprends trop bien : à l'instar de Mme Milquet ou de Mme Corbisier, vous souhaitez supprimer les Provinces en vous attaquant à un de ses bras les plus utiles à la population, mais rassurez-vous, je ne vous en veux pas, nous avons tous nos moutons noirs.

Question suivante mais plutôt une interpellation constructive cette fois de M. Vincent MIGNOLET.

M. MIGNOLET me fait des propositions pour la modification du règlement accordant des prêts hypothécaires aux plus démunis. J'ai lu ses propositions avec grand intérêt de même que celles qui me sont parvenues du groupe Ecolo et du groupe MR. Elles seront toutes les trois intégrées, vous remarquerez que je n'en ai pas reçu du groupe CDH, mais c'est vrai plus de prêts à leur yeux, je laisserai à ce sujet là répondre M. LACROIX demain.

Je propose donc d'intégrer l'ensemble de ces remarques qui toutes sont de qualité constructive et on rencontré l'accord du Collège ce matin et vous sera soumise à la prochaine réunion de notre commission en novembre. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme le Député. Monsieur LACROIX, je crois que vous avez une réponse à apporter pour la modification budgétaire avant le bon repas de demain, je pense.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, sans transition, j'allais justement dire que les préliminaires ont pour but d'accroître le désir, je crois effectivement que nous sommes fait pour nous entendre.

Je monte à cette tribune pour répondre aux questions posées hier par MM. Les Conseillers MIGNOLET et DEMOLIN. Que les autres qui m'ont interrogé également ne se tracassent pas, je ne les ai

pas oubliés. Cependant, s'agissant de matière budgétaire, je leur communiquerai ma réponse au cours de la séance de demain.

M. le Conseiller provincial Vincent MIGNOLET m'interroge sur la mise en application du nouveau règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport et plus particulièrement, sur ses effets à l'approche de sa première année d'entrée en vigueur.

D'emblée, permettez-moi de vous rappeler que ce règlement a été adopté par notre Assemblée en date du 20 septembre 2007 et qu'il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Rappeler aussi que les subsides provinciaux à caractère ponctuel ne faisaient l'objet d'aucun règlement particulier. Il existait donc un certain « vide juridique » en la matière puisque notamment, les bénéficiaires potentiels et les critères d'attribution n'étaient pas clairement définis.

La création de ce règlement a donc permis de clarifier les choses, de les réguler et de définir précisément le champ d'intervention de la Province de Liège en matière de subventions sportives.

Sur cette base, un formulaire de demande de subvention a également été élaboré. Aisé à compléter, ce formulaire induit, dans le chef du demandeur, clairement identifié, une définition précise de son projet et ses implications budgétaires.

Il permet ainsi au Service des Sports de disposer d'un ensemble d'informations permettant de mieux apprécier la requête en regard des divers critères réglementaires mais aussi qualitatifs vis-à-vis de la manifestation.

Par ailleurs, comme l'exige les normes en matière de motivation des actes administratifs, les refus sont à présent dûment motivés sur la base du règlement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, tenant compte de cette approche nouvelle et légaliste, je me dois déjà de constater une réelle évolution en la matière, caractérisée par une diminution des demandes non fondées.

D'une manière globale, les dossiers déposés sont également mieux présentés et argumentés.

Enfin, en cette période délicate sur le plan budgétaire, je puis déjà vous communiquer un premier bilan financier .

En 2008, il y a lieu de constater que la gestion rigoureuse des demandes de subvention et eu égard à l'application du

règlement a permis une diminution certaine du saupoudrage des subsides.

Ainsi en fin d'année budgétaire, le montant global alloué avoisinera plus ou moins 800.000 € sur une enveloppe globale de près de 957.000 €. Ma volonté a été, au cours de cet exercice budgétaire, de mieux cerner les demandes d'aides afin de consacrer un budget toujours croissant aux actions liées à la formation, au bénéfice des jeunes joueurs, entraîneurs de jeunes, arbitres et dirigeants et bénévoles de clubs.

Puisqu'en 2008, nous terminerons l'année avec un solde positif, je suis en mesure de préparer l'exercice prochain en consacrant plus de moyens aux fédérations sportives qui vont plancher sur un plan de formation. 2009 verra une nouvelle formation liée au handball, volley-ball sans oublier un accroissement des actions liées à la formation « rugby » ainsi qu'à celle du football.

Je vous rappelle également le débat d'hier au sujet du centre de formation de tennis pour lequel le Service des Sports consacrerait une partie de ses moyens au programme de formation.

Ce recentrage s'est en outre, dans le cadre du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Service des Sports et plus particulièrement du mois du sport, accompagné comme vous le savez, d'un soutien financier direct et important consenti à 33 communes de la Province de Liège leur permettant ainsi de concrétiser ou d'améliorer leur projet sportif.

Dès lors, je ne puis donc que me réjouir de ce premier bilan qui démontre une gestion plus rationnelle des fonds provinciaux en la matière.

Si nous accordons moins, nous accordons mieux, surtout de manière plus efficiente pour des activités pertinentes servant la promotion du sport en Province de Liège. Notre soutien, ainsi mieux ciblé, se trouve en parfaite adéquation avec les axes prioritaires de l'action provinciale en matière sportive, à savoir :

- une formation sportive de qualité pour tous ;
- une meilleure répartition des moyens mis en œuvre pour que chaque citoyen de la Province de Liège, où qu'il habite, dispose des mêmes facilités pour accéder au sport qu'il a choisi ou pour le pratiquer.

Monsieur DEMOLIN, hier vous souhaitiez notamment savoir si dans le cadre de la mission confiée à la société de consultance EUROGROUP, une concertation avec les organisations syndicales était prévue.

Sans ambages, je vous répondrais que oui ! Bien entendu !

Comme vous le savez, dès le lancement du plan d'action visant à améliorer la qualité des services et à doter le Collège provincial d'outils modernes de gestion, nous avons été particulièrement attentifs au fait d'associer les organisations syndicales aux travaux.

Il en ira donc de même pour l'étude menée par EUROGROUP. Les organisations syndicales ont en effet un rôle fondamental à jouer et sera ici aussi un partenaire indispensable.

Par ailleurs, une communication interne efficace à l'intention de l'ensemble du personnel est une condition sine qua non à la réussite de l'étude. C'est pourquoi, le Collège provincial s'échinera à sensibiliser tous les agents afin d'obtenir leur adhésion au projet. Le contexte budgétaire étant ce qu'il est, permettez-moi néanmoins de bien préciser l'objet de l'intervention de cette société afin d'éviter tout « fantasme » sur la portée réelle de l'étude.

Concrètement, la mission vise à confronter les objectifs du Collège provincial, tels que fixés notamment à travers les 30 mesures du plan d'action, aux moyens humains, financiers et aux outils de gestion dont il dispose.

La gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire et financière, l'optimisation de l'usage des infrastructures et du patrimoine, l'organisation générale de l'institution, ainsi que toutes les activités directes et indirectes de la Province de Liège seront analysées. Il faut néanmoins, noter que, représentant une entité particulière, le personnel enseignant ne sera pas pris en compte par cette étude.

L'objectif est donc de poser les bonnes bases pour l'ensemble des chantiers qui en découleront.

Pour répondre à votre seconde question M. le Conseiller, relative à la société qui s'est vue attribuer le marché, EUROGROUP Consulting Alliance est un acteur majeur du conseil en Europe. En Belgique, il regroupe une trentaine de consultants expérimentés actifs dans 4 secteurs-clés de l'économie : le secteur financier, les soins de santé, les industries et particulièrement le secteur public.

Ils proposent une activité de conseil opérationnel fondée sur :

- une indépendance financière et technologique ;

- un souci permanent de répondre aux besoins réels de ses clients ;
- un mode d'intervention sur mesure.

Par ailleurs, EUROGROUP Consulting dispose d'une expérience significative en matière d'organisation des pouvoirs locaux (DGPL, provinces, communes, CPAS, intercommunales). Au cours de ces dernières années, ils ont d'ailleurs réalisé une cinquantaine de missions se rapprochant de celle commandée par le Collège provincial.

Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Ceci terminait les réponses du Collège provincial. Nous allons maintenant commencer les interventions des chefs de groupe. Le premier à monté à la tribune est M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, c'est dans une situation économique, sociale et financière particulièrement bousculée que s'effectue notre analyse du projet de budget et des documents budgétaires pour l'année 2009.

Cette situation nous interpelle et nous préoccupe tous.

Comme mandataire, même local, nous avons un devoir d'analyse, de compréhension, de réflexion et de proposition pour que les citoyens ne perdent pas confiance. Les rassurer est une chose. Les conforter dans leur emploi, dans le respect de leur projet de vie ou professionnel, en est une autre. Nous nous devons de rester optimistes. Néanmoins, comme le rapporteur de la septième le rappelait.

Ce n'est sans doute pas dans cette assemblée que nous pourrons apporter les éléments de solution, quoique !

- certains d'entre nous siègent dans des institutions importantes ; il est indispensable que nous y exercions notre rôle à la lumière des attentes et des besoins, notamment, de la région liégeoise ;
- la gestion rigoureuse que nous devons nous assigner en Province de Liège peut être un exemple.

La crise que nous traversons pourrait avoir des répercussions sur les pouvoirs locaux mais ne nous réfugions notamment pas derrière elle pour tenter d'expliquer et de justifier la situation budgétaire que notre Collège provincial nous présente.



Au nom du groupe CDH-CSP, mon intervention s'articulera autour des points suivants :

- le budget dans le rouge était annoncé ; gouverner, c'était prévoir ;
- la province demain ;
- votre projet de budget 2009 ;
- un réel projet pour montrer notre ambition pour les citoyens
- le rapport de la cour des comptes que nous venons de recevoir.
- Conclusions.

Le budget dans le rouge était annoncé : gouverner, c'était prévoir.

Depuis plusieurs années, nous demandons au Collège provincial une information complète sur la gestion de la Province et la présentation, entre autres, de toutes les informations sur l'évolution du personnel, sur le plan d'embauche, sur le plan des promotions. Il en est de même au niveau du contentieux. Ces documents ne nous ont jamais été remis.

Sur base d'informations parcellaires, nous avons malheureusement annoncé ce qui est aujourd'hui réalité.

Après l'étude du CIRIEC dont vous partagez l'analyse et qui conforte la nôtre, vous devez enfin vous résoudre à voir la vérité : votre budget n'est plus fragile, comme nous le disions pour le budget 2008 ; il est dans le rouge. Et pourtant...

Lors de mon intervention sur le projet de budget 2005, je précisais :

« Depuis quelques années déjà, nous constatons que les recettes à l'ordinaire augmentent mais pas autant que les dépenses. C'est un premier signal qui doit nous rendre vigilants. Les années passant, le budget provincial devra toujours être conçu avec plus de rigueur ».

Lors de mon intervention sur le projet de budget 2006, je vous interrogeais :

« Avez-vous élaboré un budget pluriannuel mettant en évidence les engagements récurrents de toute nature (frais de personnel, charges de l'emprunt) afin de connaître les marges de manœuvre disponibles pour mener à bien une politique réaliste et efficace ?... de quels moyens d'action disposera encore la Province pour qu'elle puisse mener à bien sa politique ? »

Lors de mon intervention sur le projet de budget 2007, je notais :

« La pression fiscale immobilière ne cesse de croître. Peut-on parler, comme les programmes électoraux des groupes de la majorité l'annonçaient, d'une fiscalité plus juste, d'une fiscalité équilibrée et d'une fiscalité modérée ? ».

J'attirais également votre attention, à l'instar de la Cour des Comptes, sur le fait que certains emprunts avaient été souscrits sur base d'autorisations accordées au cours des années antérieures mais sans aucune réinscription au budget. Constat qui traduisait déjà un suivi insuffisant des prévisions budgétaires, des besoins réels de la Province en matière de financement extérieur.

Lors de mon intervention sur le projet de budget 2008.

« Le budget présenté est particulièrement fragile », disions-nous en présentant quelques exemples de cette fragilité : dépenses sous-estimées, surévaluation des recettes, suppression de certaines subventions. »

« Avec un budget aussi étriqué, la Province se doit, en priorité, d'évaluer ses actions afin d'en déterminer la pertinence et, le cas échéant, de les réorienter pour une meilleure prise en compte des attentes des citoyens ».

Quelles furent vos réponses ?

En 2005, par exemple, le Collège provincial précisait :

« ... vous êtes un spécialiste de l'analyse des rapports de la Cour des Comptes et vous et votre groupe criez souvent au loup. Depuis plusieurs années, vous soulignez que l'équilibre du budget présenté au Conseil est précaire. Comme je l'ai déjà dit, le résultat du compte 2003 s'est clôturé avec un boni de plus ou moins 8 millions d'euros, preuve s'il en est que nos finances sont saines ».

En 2006, le Collège provincial nous rassure en affirmant que le budget comporte les crédits nécessaires à la poursuite du fonctionnement de l'institution provinciale et à la poursuite, jusqu'à leur aboutissement, des projets initiés et développés sous l'ancienne législature. Votre budget, était selon vous, un budget de continuité constructive et l'essentiel n'était pas de parler haut mais de parler juste.

Aujourd'hui, la situation financière de la Province montre à souhait que c'était le groupe CDH-CSP qui parlait juste et non le contraire.

Votre budget aujourd'hui, c'est un budget qui démontre - je reprends vos termes M. le Député en charge des finances « une persévérance malade et une incohérence naïve » dans la gestion financière des deniers publics.

Vous ne nous empêcherez pas de penser que vous n'aimez pas voir la vérité en face ; vous préférez être cigale plutôt que fourmi.

Pendant que de l'intérieur, l'édifice Province se délabre, vous paradez, vous présentez une belle façade.

Il vous faut aujourd'hui reconstruire, restructurer, auditer l'intérieur pour éviter qu'il ne s'effondre définitivement.

Cette situation m'amène tout naturellement au deuxième point de mon intervention.

La Province demain.

Un ouvrage récent publié par un membre de la majorité provinciale est sans pardon pour les Provinces. Selon lui, élection libre, « la Province est un niveau inutile. Elle pourrait être supprimée et ses rares compétences reprises par d'autres ».

Vous considérez-vous inutiles ?

Vous considérez-vous sans beaucoup de compétences ?

Si des voix s'élèvent régulièrement pour s'exprimer sur l'avenir des Provinces, ce n'est pas sans raison.

Dans une chaîne, tout maillon intermédiaire a sa raison d'être, mais il peut paraître parfois superflu.

Dans le respect de la résolution prise à l'unanimité par le Parlement de la Communauté germanophone - et donc soutenue par le CSP - pour le CDH, le maillon « Province » reste indispensable mais dans une approche différente, plus efficace.

Si la Province a connu une évolution sur le plan de son fonctionnement, elle ne connaîtra un réel avenir et un nouveau souffle que moyennant un recadrage des compétences en Région wallonne et en Communauté française.

Les évolutions institutionnelles récentes ont confirmé les Provinces comme pouvoirs politiques intermédiaires élus démocratiquement.

Cependant, les missions des Villes et Communes, des Provinces, des Communautés et de la Région wallonne doivent dans une approche dynamique, et non politicienne, être reprecisees, reorientees et/ou recadrees.

Les missions provinciales doivent être définies sur la base du principe de la subsidiarité et de la complémentarité.

Nous considérons qu'il convient de passer à l'acte et de cesser de faire croire à un accord sur cette démarche.

Beaucoup - pas tous encore - semblent s'accorder sur une réforme de fond en Région wallonne et en Communauté française : quel pouvoir est le plus pertinent pour quelle compétence ?

C'est la piste la plus réaliste qui est d'ailleurs avancée par le CIRIEC dans son étude et que l'Association des Provinces wallonnes semble vouloir suivre.

Cette démarche peut être entreprise rapidement si une volonté politique se dégage ; je ne puis que vous inviter à analyser le travail réalisé en Flandre et qui a abouti à une réforme législative avec, notamment, l'élaboration d'un nouveau décret sur les Provinces.

La Région flamande et les pouvoirs locaux flamands se disent satisfaits du résultat de ce travail de restructuration et de rationalisation des compétences.

Au niveau de notre parti, l'ouvrage est sur le métier et nous sommes disposés à partager la réflexion sans retard.

Pour soutenir notre projet d'amendement budgétaire relatif à la réduction des additionnels au précompte immobilier, nous vous proposons une première initiative qui permettra à chaque acteur de vérifier notre réelle volonté d'avancer.

La situation budgétaire que vous nous présentez justifie de l'urgence de ce travail ; les doubles ou triples initiatives et/ou compétences doivent être supprimées.

Sans un travail de fond urgent, sans la mise en place rapide de quelques expériences, nous jouons avec l'avenir des Provinces, ce qui n'est pas acceptable.

Hier, après-midi à cette tribune, certains en étaient toujours aux déclarations d'intention sur le sujet sans formuler la moindre piste concrète de restructuration des compétences ; leurs seules préoccupations étaient de préserver les compétences de leurs députés.

Certaines voix pourraient s'élever quant à l'avenir du personnel concerné. Il ne nous paraît pas nécessaire de nous étendre longuement sur cette question : notre Province a déjà repris certaines institutions ; notre Province a déjà cédé certaines institutions ; le personnel concerné a été respecté et il n'y a pas de raisons qu'il en soit aujourd'hui autrement dans une restructuration plus importante.

Venons-en au troisième point de mon intervention.

Votre projet de budget 2009.

Est-il acceptable ?

Je ne faillirai pas à la règle ; le vote d'un budget est un acte politique. Nous ne partageons pas votre vision qui vous amène aujourd'hui à un budget virtuel et en déficit. Ce budget n'est pas acceptable.

Plusieurs éléments fondent notre position.

Les documents budgétaires « disponibles.

Comme les autres années, nous devons constater soit un retard dans la communication de l'information soit - et c'est plus grave - un déficit d'information et de documentation de notre assemblée.

Alors que les circonstances sociales de ce mois d'octobre vous permettraient de nous communiquer le projet de budget quelques jours avant de le rendre public, vous n'avez pas cru devoir respecter l'assemblée provinciale. Ce fait n'est pas nouveau ; vos déclarations d'intention auraient pu devenir réalité.

Ce qui est encore moins acceptable, c'est évidemment le déficit d'information. Combien de fois saisissez-vous notre Conseil alors que tout est ficelé et emballé, parfois même improvisé ?

Ne pensez-vous pas que dans cette assemblée, il y a des mandataires de bon sens et d'expérience qui pourraient contribuer à la réflexion ; tel est tout simplement notre rôle.

En outre, nous sommes toujours dans l'attente de certains documents relatifs au personnel provincial : où est votre plan d'embauche et de promotion de l'année budgétaire ? Nous sommes toujours dans l'attente des informations sur le contentieux provincial ; le listing des créances à recouvrer pour l'année 2007 et transmis à votre avocat ne répond pas aux recommandations qui veulent que vous nous communiquiez un récapitulatif du

contentieux en cours ainsi qu'un descriptif de son état d'avancement.

Les avis de la Cour des Comptes sur le compte 2007 et sur le budget 2009 se font attendre ; ce serait son fait selon vos réponses en commission ; nous ne pouvons qu'en prendre acte.

La Cour des Comptes : parlons-en ! Si vous considérez que les rapports de la Cour sont un peu notre livre de chevet, vous ne pouvez cependant pas les ignorer. Relisant nos interventions des dernières années, nous avons épinglé l'épineux problème du recouvrement de vos créances fiscales et autres.

Vous interpellant sur le budget 2005 qui laissait déjà apparaître des mises en non-valeur, vous indiquiez :

« Les 7.560.343,74 € de non-valeurs du compte 2003 résultent d'une situation exceptionnelle - vous le savez - découlant de la mise en œuvre de la nouvelle comptabilité provinciale. Pour l'avenir, un crédit sera inscrit au budget en tenant compte des décisions prises par le Conseil provincial en temps utile ».

L'examen de la gestion des droits constatés non recouverts en matière non fiscale pour l'exercice 2005 nous éclaire sur votre non gestion ou votre mauvaise gestion de cette question.

Nous vous avons interrogé en septième commission sur certains éléments du rapport de la Cour des Comptes ; je n'y reviendrai pas en ma référant au rapport de la commission, sauf pour constater que vous ne semblez pas vouloir agir de la même manière à l'égard de tous vos débiteurs.

Trois exemples :

- l'ASBL CEFAL : pour l'année 2005, cette ASBL apparaît comme étant votre principal débiteur ; après nous avoir précisé en commission que vous ne connaissiez pas spécifiquement cette association, nous devons constater que vous ne semblez pas disposés à recourir aux mesures suggérées par la Cour des Comptes pour recouvrer votre créance ;
- vos créances à l'égard de certains pouvoirs locaux ou d'institutions publiques : vous paraissez bien indulgents à l'égard de ces débiteurs. Dans la mesure où vous ne faites pas le nécessaire pour recouvrer des factures émises par le service technique provincial, vous aggravez le processus de concurrence qui avait déjà été dénoncé, notamment par les architectes. J'ai tendance à vous dire M. PIRE : joli pour un mandataire MR, défenseur des professions libérales ;

- votre indulgence s'étend encore à diverses associations auxquelles vous ne demandez pas le remboursement de la charge de salaire de membres du personnel provincial y affectés. La comparaison entre le relevé du personnel détaché dans des associations et le relevé des associations qui remboursent le coût de ce personnel à la Province le confirme.

Pourquoi rejetez-vous la responsabilité de la situation actuelle sur d'autres ?

Dans votre présentation du projet de budget 2009, vous évoquez la reprise de l'ISIL, du Musée de la Vie Wallonne, des Chiroux à la Ville de Liège pour soulager ses finances. Mais la reprise de ces institutions ne date pas d'aujourd'hui : elle remonte, pour deux d'entre elles, à plus de 20 ans.

En effet, conformément à la convention signée entre la Ville de Liège et la Province de Liège le 1<sup>er</sup> janvier 1989 - il y a de cela 20 ans - la Ville de Liège se retirait de l'ISIL et la Province de Liège lui succédait dans tous ses droits et obligations. La Province a pris directement en charge, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1989, le solde de l'emprunt contracté par la Ville pour l'ISIL, soit 4.146.000 Francs dont la dernière échéance remonte au 30 juin 1993.

La Ville a vendu à la Province le bâtiment de l'ISIL, sis Quai Gloesner à Liège, ainsi que le mobilier et le matériel pour la somme symbolique de 1 Francs.

En outre, la Ville de Liège qui occupait une partie du bâtiment de l'ISIL pour l'enseignement communal versait annuellement une redevance de 3.967.500 Francs ainsi qu'une quote-part en eau, gaz, électricité, chauffage et nettoyage du bâtiment et ce proportionnellement à la superficie du bien qu'elle occupe soit 16,88 % et toute autre dépense mises à charge du locataire par les dispositions du code civil en matière de bail à loyer.

Quant à la reprise des Chiroux par la Province de Liège, cet achat remonte à 2007.

Vous en connaissiez les charges et les obligations à un moment où votre situation était déjà précaire.

A l'occasion du premier Collège commun organisé le 2 octobre dernier entre le Collège provincial et le Collège communal de la Ville de Liège, ces deux instances ont décidé d'entreprendre des démarches conjointes pour assurer le financement de la Bibliothèque des Chiroux. On ne peut donc pas dire que la Province est seule dans cette aventure.

Il est utile de souligner qu'un certain nombre de projets sont menés en commun Ville/Province, ce qui permet de répartir les coûts. Tout le monde paie, mais tout le monde y gagne. Pour ce qui est de la reprise du Musée de la Vie Wallonne par la Province, elle date aussi de 1989.

Restons sérieux !

Non contents de faire croire que les reprises évoquées ci-avant sont récentes et responsables de l'état du budget, vous accusez la Région wallonne, via les partenariats.

Vous constatez que, par leur caractère contraignant et imposé, les partenariats, dans leur forme actuelle, n'ont pas répondu aux attentes de terrain. Vous plaidez pour une redéfinition du concept de partenariat. Vous considérez que pour être efficaces, les partenariats doivent être ciblés et résultats de véritables négociations.

Pourquoi ne nous avez-vous pas suivi lorsque nous vous avons proposé un recours à la cour constitutionnelle contre le décret de M. MICHEL ? Vous avez subi sans réaction aucune ce que vous dénoncez aujourd'hui : les décisions d'un autre niveau de pouvoir.

Quant aux compensations que la Région wallonne n'aurait pas programmées, vous semblez perdre de vue que le Gouvernement wallon du 18 septembre 2008, faisant suite à un gouvernement du 14 mars 2008, a adopté des mesures compensatoires des effets de la suppression de la taxe sur la force motrice pour les Provinces.

Auriez-vous des pertes de mémoire quant au décret du 22 octobre 2003 ? Ce décret fait suite à la modification des articles 253, 255, 257 et 518 du Code des impôts sur les revenus 1992 suite à trois mesures fiscales régionales qui a eu un impact négatif sur les finances communales et provinciales. La Région wallonne s'était engagée à les compenser financièrement. Ainsi, le 13 décembre 2007, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer en 2008 une compensation totale actualisée. La Province de Liège disposera ainsi de 4.475.548,98 Euros. Le Gouvernement wallon du 14 mars 2008 a d'ailleurs adopté le projet de répartition de l'enveloppe financière destinée à compenser l'impact de la modification du Code des impôts sur les revenus.

La crise financière ?

Elle pourrait avoir bon dos mais le Député provincial s'est quelque peu rattrapé en septième commission. Elle n'aura pas d'impact sur notre budget 2009. Tout est sous contrôle et vous



prévoyez d'ailleurs une augmentation du dividende DEXIA par rapport à 2008.

Il résulte des quelques rappels ou précisions qui précèdent qu'il n'y a que peu d'événements extérieurs qui pourraient justifier l'état actuel de votre budget.

Gouverner, c'était prévoir.

Les chiffres de votre projet de budget

Je ne m'étendrai pas sur l'analyse des chiffres ; ce que nous en disions les années passées reste de parfaite application. En dehors d'un toilettage des articles pour répondre à une nouvelle critique de la Cour des Comptes, il n'y a vraiment rien de neuf.

Rien de fondamentalement nouveau si ce ne sont l'opération d'un jour « La Vuelta » et l'investissement dans un centre de tennis à propos duquel Mélanie GOFFIN a eu l'occasion de mettre en évidence les lacunes et incertitudes du dossier.

Sur le plan social, vous êtes même en panne d'idées et de projets mais nous y reviendrons dans le cadre de nos amendements. A ce stade, relevons que vos prêts au logement n'ont plus aucun succès ; un seul prêt hypothécaire accordé en 2008.

La suppression de ces prêts que nous préconisons, n'est pas un recul en matière sociale puisqu'ils sont accordés bien et mieux par un autre niveau de pouvoir, comme le précisait hier à cette tribune un membre du groupe socialiste.

Le cadre complètement rénové de votre bureau - de la moquette à la cuisine - ne manquera sans doute pas de vous inspirer puisqu'enfin, analysant votre plan de gouvernance, vous semblez découvrir que « Gouverner, c'est prévoir ».

Plan de gouvernance.

Une optimalisation des subsides à l'emploi, une évaluation et une limitation des stocks, une souscription de contrats globaux plutôt que multiples auprès de divers fournisseurs. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Quant à la création d'une cellule de gestion des ressources humaines, qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour reprendre vos paroles M. le Député provincial en charge des finances, en valorisant au mieux les expériences, les compétences, la créativité et les aspirations des agents, on obtiendra d'eux de meilleures performances et dès lors de

meilleurs services publics. La cellule de GRH sera notamment en charge d'élaborer un système d'évaluation axé sur des objectifs en termes de résultats et de développement des compétences.

Pouvez-vous, M. le Député, nous donner des informations précises sur ce système d'évaluation quant à son fonctionnement et aux objectifs poursuivis ? Dans un souci d'objectivité et de neutralité, avez-vous l'intention de faire appel à un audit externe ? Qu'en est-il de la définition d'un plan d'embauche pluriannuel, du non-remplacement (ou remplacement partiel) des départs naturels et admissions à la retraite, de la mobilité du personnel ?

Qu'en est-il du suivi de l'évolution des effectifs et des dépenses du personnel que vous mentionnez dans le cadre des mesures du plan stratégique de gouvernance ?

Quelles sont les règles que vous appliquez en matière de recrutement ? Qu'en est-il des contrats à durée déterminée, des emplois ouverts, des emplois temporaires, des emplois temporaires hors cadre, du pool des intérimaires ?

Avez-vous l'intention de recourir au privé pour l'exercice de certaines fonctions. Dans l'affirmative, dans quels domaines et pour quelles raisons ?

Il est essentiel que le personnel soit informé de vos projets en matière de recrutement, de promotion, d'évaluation, de mobilité, de non remplacement.

La situation économique et financière actuelle, votre projet de budget en déficit ne doivent pas nous faire perdre confiance.

Au-delà du paraître, il faut engager une action pour montrer notre ambition pour les citoyens. Les Liégeois et les Liégeoises doivent savoir que leur Province a de l'ambition pour eux.

Un réel projet pour montrer notre ambition pour les citoyens.

Voici l'objet des amendements.

Le groupe CDH-CSP, pour les motifs qui seront exposés ci-après, considère que la Province doit s'inscrire dans le même processus que celui arrêté par la Ville de Liège : réduire progressivement les centimes additionnels au précompte immobilier.

Pour rappel, une diminution de 60 centimes que le pouvoir

communal liégeois avait réalisée en 2002, a été complètement anéantie la même année par une augmentation provinciale cinq fois plus importante que la diminution Ville de Liège.

A l'époque, hors indexation, cette augmentation avait généré un impôt provincial supplémentaire de :

- 36,16 euros pour une petite maison (RC non indexé de 750 euros) ;
- 96,46 euros pour une villa moyenne (RC non indexé de 2000 Euros).

Aujourd'hui, cette augmentation provinciale décidée en 2002 représente pour le contribuable :

- pour une petite maison : 41,60 Euros
- pour une villa moyenne : 110,97 Euros

Et nous tenons à votre disposition l'impact financier de la réduction des additionnels au précompte immobilier à la Ville de Liège.

Nous proposons donc de ramener ces additionnels de 1.500 à 1.200 sur 4 exercices budgétaires, soit une réduction de 5% par an.

Pour 2009, les additionnels seraient fixés à 1.425 centimes au lieu de 1.500.

Quel impact financier et financement.

Partant des droits constatés en 2007, une réduction de 5% des centimes additionnels entraînerait une moins recette de l'ordre de 6.275.000 €. Sur base du budget 2009, une telle réduction entraînerait une moins recette de l'ordre 7.780.000 €.

Cette différence peut être aisément compensée par un certain nombre d'initiatives démontrant le réel dynamisme de notre Province. L'heure n'est plus aux simples déclarations d'intention ni à des réflexions en termes de management. Il convient de passer aux actes concrets.

Comme nous l'avons précisé au chapitre institutionnel, l'avenir notamment des Provinces passe par une restructuration des compétences en Région wallonne et en Communauté française. Une mesure immédiate pourrait être prise : la Députée provinciale en charge des affaires sociales est en panne d'idées pour poursuivre une politique de prêts complémentaire au logement.

Avec force publicité, ce sont environ 40 familles en 2006 et une famille en 2007 qui ont bénéficié de cette mesure dont le montant de l'investissement est de plus de 3.000.000 € par an. Nous proposons la suppression de ces prêts et l'affectation des fonds programmés à ce projet pour apporter un premier financement de notre proposition.

Cette suppression ne constitue nullement un recul social ; la Société wallonne du Crédit social fait plus et mieux ; il nous suffit de diffuser son action en informant les citoyens de notre province.

L'analyse du rapport de la Cour des Comptes relatif à la gestion des droits constatés non recouverts en matière non fiscale nous éclaire sur les moyens qui pourraient être dégagés :

- a. si le Collège provincial était vigilant et rigoureux dans le recouvrement des droits constatés en toute matière fiscale et autre ;
- b. si le Collège provincial veillait à recouvrer plus rapidement ses créances.

Répondant à notre demande, nous avons reçu le relevé des droits fiscaux à recouvrer pour les années budgétaires 2006 et 2007 ; c'est un montant de plus de 900.000 Euros qui est dû. A combien s'élèvent les droits constatés non recouverts en matière non fiscale pour ces deux années ?

L'accélération du recouvrement nous donnerait plus de trésorerie. Ce ne sont pas des intérêts débiteurs sur compte courant qui seraient dus ; les intérêts créditeurs sur compte courant seraient quant à eux plus importants. Il est raisonnable d'estimer une amélioration du budget provincial de l'ordre de 750.000 Euros, soit l'économie des 500.000 Euros en intérêts débiteurs et 250.000 euros en intérêts créditeurs complémentaires.

S'inspirant de l'étude du CIRIEC, notre Collège provincial devrait mener une réelle négociation avec le Ministre des Finances afin d'obtenir le versement d'avances sur les additionnels au précompte immobilier et obtenir en outre une compensation pour les propriétés immunisées du précompte immobilier (main-morte). La première mesure générerait une trésorerie plus importante et donc des intérêts créditeurs sur compte courant. La seconde mesure permettrait d'obtenir une compensation de l'ordre de 1.000.000 €.

Un effort constant pour gérer les frais de fonctionnement permettrait également des économies de l'ordre de 1.000.000 €.

Ouvrant le débat sur les compétences provinciales, d'autres transferts et/ou des rationalisations pourraient être opérées rapidement. Ces transferts et/ou rationalisations permettraient encore de dégager des moyens. Evoquons notre proposition sur la rationalisation des outils touristiques. Nous pourrions évoquer la rationalisation des centres d'hébergement pour jeunes. Et pourquoi ne pas envisager la mise sur pied de sociétés provinciales autonomes dans certains secteurs. Il y a matière à enfin organiser une véritable réflexion au niveau de notre septième commission.

En un mot, la compensation d'une somme variant entre 6.275.000 € et 7.780.000 € est tout à fait réaliste et réalisable. Je n'ai pas évoqué les aides régionales et euro-régionales mais il faut en garder pour les années 2010 à 2012.

De l'intérêt d'une telle initiative.

La crise économique et financière que nous traversons ne doit pas nous faire perdre nos ambitions pour les citoyens de notre Province. La démarche proposée démontre notre volonté de toujours les soutenir.

Même si la première année l'impact financier sur le budget des familles n'est pas important, au terme d'une quatrième année, ce sont 20% d'additionnels au précompte immobilier en moins. Il n'est donc pas nécessaire de s'étendre longuement sur l'impact immédiat de la mesure au niveau du budget des familles et de chacun. Cette moins dépense ajoutée aux dernières mesures prises notamment par le Gouvernement wallon en matière de transport, ne peut qu'aider les familles de notre Province.

Cumulant encore cette initiative avec celle menée à la Ville de Liège - et souhaitons-le dans les autres villes et communes de la Province - c'est une démonstration de cohérence politique et de volonté.

Alors que très peu de familles sollicitent encore l'intervention provinciale pour un prêt complémentaire, la mesure que nous préconisons toucherait, en Province de Liège près de 280.000 familles. En effet, l'Institut National de Statistiques, nous précise qu'en Province de Liège, près de 280.000 personnes habitent un immeuble dont elles sont propriétaires ; je n'évoque évidemment pas les propriétaires qui donnent leur immeuble en location, que ces propriétaires soient des particuliers, des sociétés privées ou des sociétés de logement social.

A l'annonce d'une mesure de même type par la Ville de Liège, un de vos anciens collègues Député provincial s'est réjoui du projet constatant que par celui-ci, la thèse développée par le MR

était enfin rencontrée. Il rappelait par là le programme provincial de son groupe :

« En matière fiscale, l'action des provinces doit en effet être guidée par un souci de simplification et d'uniformisation. La masse globale des taxes perçues doit s'inscrire dans la contrainte de l'abaissement de la fiscalité globale frappant les contribuables ».

C'est donc en toute confiance que le groupe CDH-CSP a déposé les deux amendements dont question et qui devraient être examinés en priorité.

Au-delà de cet important projet, notre groupe vous a saisi d'un certain nombre de propositions d'actions complémentaires qui ne doivent pas justifier de nouveaux articles budgétaires.

Les moyens dont vous disposez sont suffisants pour rencontrer ces préoccupations que nous pouvons résumer comme suit :

- pour un projet innovant en matière d'offre culturelle variée et accessible à un large public en Province de Liège ;
- pour une maison de la médiation en Province de Liège ;
- pour une sensibilisation des jeunes aux dangers de la route et de la conduite sous influence ;
- pour un dynamisme touristique nouveau en Province de Liège avec le taxi touristique ;
- pour une coordination et une rationalisation des opérateurs touristiques en Province de Liège ;

Terminons ce chapitre en rappelant notre amendement budgétaire en faveur des zones de secours ; il n'est pas nécessaire de rappeler ici l'initiative du Collège provincial afin de soutenir nos villes et communes. Le dossier n'évoluera sans doute pas comme vous le souhaitez mais, à notre sens, la pertinence de votre proposition d'intervention reste de pleine actualité. En entrant dans cette salle, nous avons obtenu le rapport de la Cour des Comptes.

En conclusion, le groupe CDH-CSP ne votera donc pas le projet de budget que vous nous présentez.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Quelle surprise !

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Attendez quand même la réponse du Collège.

Sans un audit externe, sans un travail de fond en termes de

compétences, que restera-t-il de notre Province dans les prochaines années ?

Le CIRIEC l'annonce. Vous le savez.

Notre Province peut toutefois se targuer d'avoir réussi de grands projets ; nous souhaitons qu'il puisse en être ainsi demain.

Nous croyons en votre faculté de remise en question. C'est pour notre Province que nous vous demandons d'accueillir nos propositions d'amendement budgétaire, d'accepter de modifier vos méthodes de travail en respectant notre Assemblée.

La Province de Liège et ses habitants le méritent bien.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. Je donne la parole maintenant à M. DODRIMONT, pour le groupe MR.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, il ne faut pas en faire un mystère, nous vivons une importante crise sur le plan économique.

L'aiguille de la boussole s'affole... Les repères se perdent...

Plus que jamais, notre société a besoin de signaux, de messages clairs pour retrouver le bon chemin, celui de la réussite, de la sécurité, de l'excellence.

Devant ce marasme dépeint, jour après jour, heure par heure, par des médias avides d'images fortes - souvent catastrophiques et toujours noires - nous devons entrer pleinement, à l'instar de ce que le gouvernement fédéral sous la houlette de Didier REYNDERS a préconisé, dans des mécanismes qui voient l'initiative publique plus que jamais au service de l'initiative privée. Chaque niveau de pouvoir de ce pays doit se ranger aux côtés des citoyens - plus particulièrement ceux qui vivent dans des conditions précaires - mais aussi ceux qui constituent la masse réputée moyenne et dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser.

Ici, dans une enceinte qui compte nombre conséquent de mandataires communaux, il n'est pas vain de rappeler que

« combattre cette fragilité sociétale qui touche les gens doit être l'objectif numéro 1 des pouvoirs de proximité au cœur des 84 communes de la Province de Liège comme partout dans ce pays ».

On doit pouvoir analyser et comprendre. Ensuite, tenter de résorber les difficultés du moment. Aujourd'hui, plus encore

qu'hier, il est donc hors de question de cautionner des situations équivoques voire les « double emploi ».

Cela étant, si notre institution - dans une lisibilité certes encore perfectible mais déjà plus cohérente qu'au siècle dernier - veut mériter sa pérennité, elle doit bénéficier de moyens concrets et stables.

Sur la stabilité de nos moyens, j'ai, je ne vous en cache pas, quelques interrogations. Il est, à mon sens, anormal que le fonds des provinces n'ait pas subi une revalorisation semblable à celle qui a touché plusieurs de nos communes en région wallonne (pas toutes) et qui a grandement aidé - pour ne pas dire sauvé de la faillite - nos grandes villes. Alors c'est, M. DRION, certes facile de parader en gommant quelques centimes additionnels dans ces circonstances, c'est évidemment beaucoup plus aisé.

M. DRION, d'ailleurs, en balayant un peu devant votre seuil, vous auriez pu dans votre intervention mettre en exergue qu'un simple exercice de revalorisation du fonds des provinces aurait largement suffi pour compenser le déficit programmé au projet de budget qui nous est soumis cette semaine au Conseil provincial.

Il est tout à fait anormal que nous tombent dessus - sans crier gare - des charges nouvelles telles que l'intervention en faveur des communautés philosophiques non confessionnelles (à laquelle viendra s'ajouter le soutien au culte islamique) ou encore le financement des secrétariats des hauts représentants des gouvernements d'autres niveaux de pouvoir et de leur personnel.

Ces charges nouvelles sont pénalisantes pour l'équilibre budgétaire recherché par tout gestionnaire digne de ce nom.

Comme sont, finalement, pénalisantes toutes les initiatives prises par la majorité PS-MR de ce conseil pour réduire - en son temps - la charge fiscale qui pèse sur les citoyens de la Province de Liège.

C'est évidemment de façon librement consentie qu'au cours de ces dernières années nous avons supprimé pas moins de 14 taxes, mais, n'avons-nous pas eu le tord, dans certains cas comme pour la force motrice, de tordre le cou à ces vilaines taxes trop tôt ?

Oui ! Si on considère la décision du gouvernement wallon de janvier 2006 qui aurait pu compenser à 85% l'impact de cette suppression programmée dès 2002 en Province de Liège.

Non, évidemment, si on se place du côté de celles et ceux qui ont bénéficié de cet allègement fiscal 6 années avant



d'autres et qui sont nos responsables d'entreprises et bien évidemment leurs travailleurs.

Néanmoins, je me pose des questions sur la stratégie du gouvernement wallon qui propose une compensation en faveur des provinces attentistes sachant que cette compensation sera financée via une réduction de notre part du fonds des provinces.

Faut-il parler de prime à la mauvaise gestion ? Mais, oui, bien sûr !

S'agit-il d'un bon signal du gouvernement wallon à l'égard de l'ensemble des provinces ? Non, évidemment ! Le contribuable liégeois n'a en effet pas à pâtir de mauvaise gestion pour d'autres provinces. En présentant un budget en léger déséquilibre, la majorité provinciale fait preuve de réalisme et émet, en quelque sorte, un signal d'alarme concret pour les exercices futurs.

Avec nos spécificités, nous avons à mon avis le droit de considérer injuste le traitement qui est réservé à Liège par rapport à d'autres. Dans l'établissement de règles de répartition dans des matières comparables, on parle d'externalités. Celles-ci semblent oubliées quand on rappelle que Liège est une province bilingue et que - par ce fait - son organisation administrative s'en trouve alourdie.

Faut-il rappeler notre richesse patrimoniale et les engagements obligatoires ou facultatifs de l'institution à l'égard de nos richesses historiques ?

Un tiers du patrimoine wallon classé étant en Province de Liège.

A côté de ses spécificités, il y a aussi la volonté structurelle qui a prévalu au sein de la majorité provinciale ces dernières années, une volonté clairement sociale avec notamment plus de 3600 agents qui façonnent la vie provinciale et dont 70% d'entre eux bénéficient d'un statut définitif.

Cette sécurité d'emploi doit, au-delà de ce qu'elle représente pour chacun des agents concernés, concourir à une certaine dynamisation de notre économie. En effet, ces nombreux ménages concernés par ce statut provincial peuvent former des projets, imaginer leur propre logement, bref, avancer sereinement dans une société de consommation qui a besoin de sécurité. Je parlais tout à l'heure de budget réaliste. On peut aussi le qualifier de scrupuleux quant au respect des règles fixées dans la circulaire ministérielle du cabinet COURARD.

Les membres objectifs de cette assemblée salueront les efforts constants du collège provincial en matière de dépenses de fonctionnement qui, en argent constant, sont même en baisse alors qu'il n'est pas plus aisé pour la province de remplir une cuve à mazout que pour un particulier. Soulignons, aussi, au-delà de la rigueur et de la précision des chiffres, la célérité avec laquelle le député rapporteur au budget et son équipe nous proposent d'avaliser son travail.

Dans la galaxie wallonne, la Province de Liège peut être considérée comme une planète peuplée de Martiens tant elle s'acquitte de son devoir avec plusieurs longueurs d'avance sur les autres.

A côté de son rôle institutionnel qui mobilise nos services et leurs agents, force est de constater que la Province de Liège est de plus en plus souvent considérée par d'autres niveaux de pouvoir, qu'ils soient - en taille - plus grands ou plus petits, comme une bouffée d'oxygène, pour ne pas parler de bouée de secours !

Les Villes et communes pro-actives le savent, une attention forte leur est toujours réservée lorsque des initiatives locales peuvent s'appuyer sur un niveau de pouvoir qui est pourtant tellement critiqué.

Dois-je citer notre participation aux charges d'emprunt du country hall de Liège, la reprise de l'ISIL, du musée de la vie wallonne ou encore de la bibliothèque des Chiroux ?

Faut-il ajouter à la liste le golf du Bernalmont, l'Emulation, le projet Mnema ?

Je n'ai aucun problème avec cette volonté politique qu'affiche notre exécutif d'étendre sa mission vers d'autres métiers qu'une ville ne peut plus assumer.

Encore faudrait-il que les dirigeants de cette ville mesurent à sa juste valeur l'effort qui est fait par une institution critiquée parfois personnellement par certains d'entre eux ou par leurs responsables de partis politiques ?

Eh, oui, Monsieur DEMOLIN, il n'y a pas qu'Alain Destexhe qui critique la Province.

Vous savez pertinemment bien que chaque formation politique wallonne porte en quelque sorte sa croix dans cette problématique liée à la suppression des provinces. Faut-il, à chaque sortie d'un mandataire en mal de médiatisation, utiliser l'artillerie lourde pour fustiger ce qui est, finalement, sa pensée ou sa

vision. D'ailleurs, et vous le savez bien, ils n'attendent que ça.

Cette façon de voir chez ces électrons libres, même si elle diffère de la mienne, même si elle diffère de la vôtre, jamais je ne m'élèverai pour les empêcher de l'exprimer.

Mesdames, Messieurs,

Ca ne sert à rien si on veut assurer notre pérennité de stigmatiser l'attitude de l'un ou l'autre, qu'il soit des nôtres ou d'une formation différente.

Doit-on rappeler les desseins expéditifs du Ministre-Président de la Région wallonne en 2000, les phrases assassines de « politiques de haut vol de tous bords » qui quand ils évoquent ce qu'il faudrait faire pour que cela aille mieux : nous coupent les couilles, nous couvrent de naphtaline, nous rangent dans la chambre aux pommes...

Non, nous avons mieux à faire.

Pour en revenir aux dirigeants liégeois, il faut pouvoir leur rappeler que l'effort provincial que je visais tout à l'heure lorsque je listais nos responsabilités dans ces importants dossiers est celui d'une population toute entière et ce, avant de parler de l'effort d'une assemblée. C'est l'argent des gens. Ce sont donc tous les contribuables liégeois qui participent à l'essor du pôle attractif que constitue notre chef lieu par l'intermédiaire de leur institution provinciale.

Concentrer, au cœur de la ville, bons nombres d'efforts est vital, rationnel et efficace !

Madame la Présidente, Chers Collègues,

Parler de contribution pleine et entière de tous les habitants et de concentrations d'efforts induit, à mon sens, le thème de la supracommunalité.

Je rends hommage au collègue provincial pour la répartition équitable de son action.

Savoir que les spécificités des uns et des autres nécessitent un ajustement des actions fait partie des subtilités de la politique.

Cette façon de faire me conforte dans la confiance que je porte à l'institution provinciale mais comme dans un restaurant gastronomique « tendance nouvelle cuisine » n'y a-t-il pas un petit goût de trop peu ?

En clair, la Province n'est elle pas sous utilisée ?

Plus le temps passe, plus je suis conforté à l'idée que la taille critique d'une structure appelée à unifier l'action des communes correspond à ce qui a été créé en 1830. Faut-il réinventer le fil à couper le beurre, la roue ou l'eau chaude quand on parle de cohérence territoriale pour des actions de supracommunalité ? Encore une fois, je plaiderai pour plus de cohésion entre celles et ceux qui composent nos pouvoirs dits locaux ou de proximité.

Force est de constater que lorsque sont venus sur le bureau d'un bourgmestre, sur la table d'un collège communal ou d'un conseil communal, des dossiers nécessitant un avis d'ensemble, le clocher pour certains n'est pas toujours placé au-dessus de l'église !

J'en veux pour preuve ces hésitations chroniques en termes de collecte des déchets ou au sujet de la création d'un second crématorium en Province de Liège. Mais le pompon en la matière reste évidemment les zones de secours pourtant indispensables à la lumière d'une loi votée il y a maintenant plus de 18 mois !

Je ne sais pas ce que je dois penser de l'inscription budgétaire sollicitée par M. DRION à la lumière des interventions que nous ont livrées les mayeres de son parti lors d'interminables et stériles discussions.

Je pense que ces mandataires et beaucoup d'autres n'ont pas adhéré à une proposition provinciale parce qu'ils savent bien peu ce que la Province pourrait proposer dans un secteur qui plombe financièrement certaines entités locales.

Reviens toujours, lorsque l'on constate un échec dans une volonté d'unifier, la question de savoir si tout le monde sait de quoi on parle quand on évoque notre institution et ce qu'elle pourrait apporter de neuf dans le paysage institutionnel.

Parlons donc plus que jamais du rôle actuel de la Province et de celui qui pourrait être le sien si elle devenait le bras opérateur d'actions communales concertées et structurées.

Il est notoire et en tant que Bourgmestre, je peux en parler très à l'aise, que la vision de la gestion communale s'arrête pratiquement toujours là où se trouvent les limites géographiques du territoire que l'on gère.

Le projet de complexe commercial que défend la commune de Soumagne est un exemple parmi d'autres. Alors que la conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège demande un

moratoire sur ce type de projet et une vision d'ensemble, la commune - dans son bon droit, je le précise - persévère et cela, parce que vraisemblablement des éléments de concertation plus large ne viennent pas enrichir la réflexion autour de ce dossier.

Certains trouveront peut être mon propos redondant mais, excusez-moi de ne pas m'en départir, il existe un chaînon manquant dans le paysage institutionnel de notre région. Et de plus, je pense avec force que si la Province n'entreprend pas, aux côtés des communes, d'autres métiers, elle va tout simplement disparaître !

On aura beau dire que c'est la faute de DESTEXHE, VAN CAU, MILQUET ou JAVAUX... ce sera trop tard !

C'est donc avec un intérêt non dissimulé que je salue des initiatives telles que celles de Christophe LACROIX qui propose de créer sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Huy-Waremme, une structure multipolaire visant à fédérer des actions sur le terrain. L'idée que la Province de Liège puisse subsidier cette structure, comme l'a relevé la presse, est intéressante et doit permettre de rapprocher, une fois encore, les décideurs communaux de notre institution.

Je tiens cependant à rappeler que des structures analogues sont déjà en place et qu'elles fonctionnent avec une efficacité qui n'est d'ailleurs pas démentie dans le chef de toutes les formations politiques présentes dans cette assemblée. Je citerai, à titre d'exemple, le GREOA, présidé par Claude ANCION et porté sur les fonds baptismaux par des hommes tels que Georges FLAGOTHIER, il y a maintenant 35 ans.

Voici une structure qui emploie 30 personnes.

Elle œuvre aux côtés des communes de l'Ourthe-Amblève sur le plan de la mobilité, du tourisme, de l'environnement, de l'économie, du logement et de bien d'autres secteurs.

Je pense que les pièces du puzzle existent, que ces pièces soient dénommées Communauté urbaine de l'arrondissement de Liège, structure multipolaire de Huy-Waremme, groupement régional économique Ourthe-Amblève ou encore Basse Meuse développement.

Elles ont cependant besoin d'être soudées les unes aux autres et elles doivent, absolument, bénéficier d'une gestion faîtière, forte et structurée.

Si vous avez suivi mon propos avec attention, - ce dont je ne doute pas - vous ne vous étonnerez pas que je plaide, une fois de plus, pour que la Province assume ce rôle coordinateur qui se

doit d'aider toutes les initiatives fédératrices aux 4 coins du territoire liégeois.

Il y va quelque part de la survie de notre institution. Une institution qui mérite, Madame la Présidente, une réflexion sur le sujet. Je cautionne évidemment les interventions effectuées hier par Roger SOBRY et par Fabian CULOT.

Leurs réflexions ont tout autant leur place dans le débat budgétaire de cette session que, par exemple, des assertions sur l'ultra libéralisme dont je me considère, Mesdames, Messieurs, aux antipodes.

Et puisque avec ces quelques lignes sur le développement d'actions de développement, j'ai mis un pied en Ourthe-Amblève.

J'y reste quelques instants pour saluer l'engagement global du collègue provincial et de Paul-Emile MOTTARD en particulier, dans la continuité du projet d'habitat alternatif qui devrait voir le jour sur le territoire de ma commune.

Ce projet prend maintenant une tournure définitive avec tout récemment la présentation qui en a été faite par les résidents permanents ; ceux qui vivent dans des caravanes ou des chalets vétustes et qui trouveront, à terme, refuge, grâce à ce projet, dans un logement décent et adapté à leurs besoins.

Quelle émotion de voir ces cabossés de la vie présenter à tous les partenaires du dossier, le fruit d'un travail qui consistait à l'élaboration de l'avant projet de leurs futures habitations. Eh oui, mon cher Maurice, au pays de ceux que tu nommes les « réformistes », il y a même des projets sociaux de qualité.

Et derrière ces projets, il y a des gens qui n'ont rien à voir avec l'ultra libéralisme auquel tu voulais subtilement - quoi que - associer le Mouvement Réformateur de cette assemblée. Peut-être qu'à Grâce-Hollogne tu n'as pas souvent l'occasion de croiser des libéraux... C'est peut être ça le problème ?

Alors, si tu veux, on peut organiser des visites guidées.

Vous pouvez, tes amis socialistes et toi, venir en autocars entiers (à condition - tout de même - de rentrer chez vous après la visite) pour découvrir quelles sont les vrais valeurs du libéralisme.

L'invitation est lancée.

Cher Maurice, dans ton intervention de hier tu as cité Norman Mailer et sa vision du libéralisme. Je vais à mon tour lui emprunter quelques mots.

« Essayer coûte que coûte de n'être qu'un, c'est ignorer nos propres contradictions et vivre dans le mensonge. Alors qu'en exprimant nos contradictions, nous ne pouvons nous en porter que mieux ! »

Cette phrase, je pense que l'on peut la transposer à la situation politique de notre assemblée.

Le PS et le MR, même associés à la gestion de la Province depuis plus d'un quart de siècle n'ambitionneront jamais « de n'être qu'un » et faites-nous confiance pour que nous affichions nos contradictions et nos différences idéologiques à chaque fois que cela nous semble opportun !

Cela est l'enjeu fondamental de notre participation démocratique à la gestion provinciale. Et puisque l'on m'a un peu forcé à venir sur mes terres, je m'en voudrais de ne pas vous donner des nouvelles de notre poney, notre ânesse et nos quatre chats ! Ils vont bien.

Ils s'inquiètent juste quant à l'arrivée imminente de poules... Une nouvelle idée de mon épouse !!

Ce n'est pas avec ça que je vais pouvoir reprendre la route des vacances pour de nouvelles destinations mais, qu'à cela ne tienne, j'en profiterai pour découvrir d'autres coins de notre superbe province.

Au programme : Château de Jehay, Domaine de Wégimont, Musée de la Vie Wallonne, Blegny Mine ou, peut être - pourquoi pas - le Centre Nature de Botrange.

Mais, à propos, que font donc cette province et son cortège d'inutiles ?

Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Nous allons écouter maintenant M. BECKERS, pour le groupe Ecolo.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, Toc... Toc... Toc... Les trois coups de la session budgétaire provinciale 2009 ont été donnés le 9 octobre à l'occasion de la conférence de presse organisée par le Collège provincial. Tiens, ce ne sont donc pas les conseillères et les conseillers provinciaux qui en ont la primeur ? Et bien, non,

traditionnellement oserions-nous dire, notre Collège provincial semble privilégier la communication externe plutôt que la communication interne. Même si, en même temps et pour s'assurer une bonne conscience, il met ces mêmes épures budgétaires à disposition des conseillers sur le portail des élus provinciaux. Mais dites-moi, qui parmi les conseillers est en mesure de consulter à toute heure ce fameux portail, alors que pour la toute grande majorité d'entre eux, ils sont occupés à bosser pour leur patron qui n'est nullement la Province de Liège. Rendons cependant hommage à notre collègue chef de groupe CDH, Dominique DRION, qui, pas moins d'une heure après la diffusion des textes, avait déjà eu l'occasion de les étudier exhaustivement et d'y apporter ses commentaires.

M. DRION (de son banc).- Je suis pré-pensionné.

M. BECKERS (à la tribune).- Cher Maître, ne s'agirait-t-il pas d'un délit d'initié ?

Et là, que constatons-nous ? Coup de tonnerre, coup de théâtre devrions-nous dire, la Province dépose un projet de budget en déficit à l'exercice propre. On se frotte les yeux, mais non, on ne rêve pas, en déficit qui plus est de 1,3 million d'euros, 52 millions de nos anciens francs belges dirions-nous si nous voulions y mettre un peu plus d'emphase. Et c'est bien une première, largement soulignée aussi bien par le Député en charge des finances que par le Député-Président, puisque depuis pas mal d'années, la Province de Liège « notre petite entreprise qui ne connaît pas la crise » faisait figure de bon élève en présentant systématiquement ses budgets à l'exercice propre en boni. Evidemment, on s'empresse de nous rassurer puisqu'il reste malgré tout un boni cumulé de l'ordre de 2,5 millions d'euros et qu'on a respecté la sacro-sainte règle du tiers-boni (à savoir que la perte de l'exercice propre ne dépasse 1/3 du boni antérieur cumulé). Un peu de baume sur nos plaies puisque dans la foulée, on nous annonce que l'on prévoit, en 2009, un contrôle mensuel pour pallier tout dérapage. Très bien mais l'année passée déjà, on nous annonçait un plan stratégique de gouvernance qui devait nous permettre de mieux gouverner à moyen et à long terme. Malgré toute la pertinence de ce plan, il n'a pas été possible de nous proposer un budget en équilibre à l'exercice propre. Nous plaidons par ailleurs, et c'est une demande que nous avons déjà formulée il y a un an, pour associer pleinement le Conseil provincial à la mise en œuvre de ce plan, de même que des représentants de la Communauté française et de la Région wallonne



en collaboration étroite avec le Collège et les hauts fonctionnaires provinciaux.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la crise financière que nous vivons actuellement, la Province a pu, lors de sa dernière modification budgétaire, par la grâce d'un bon résultat du compte 2007, provisionner d'importantes sommes en provisions pour risques et charges qui permettront de pallier une chute prévisible des dividendes Dexia. La banque elle-même ayant annoncé qu'elle ne pouvait rien garantir comme dividende, il nous paraît particulièrement hasardeux de maintenir au budget 2009 une recette de près de 2,7 millions d'euros, d'autant plus que l'on fait référence au taux le plus bas de dividende perçu en se référant à l'année 2004, alors que tous les spécialistes financiers nous parlent de la crise la plus grave de ce dernier siècle. La plus élémentaire prudence nous recommanderait donc de réduire drastiquement cette prévision de recette.

Outre les talents d'équilibristes présumés que suppose la réalisation du projet de budget, nos députés se lancent alors dans une comparaison de la pression fiscale que font supporter les provinces à leurs habitants et où la Province de Liège, avec ses 134 euros par habitant se trouve dans le ventre mou du classement intra provincial. Est-ce à dire qu'ils envisagent d'augmenter la pression fiscale dans le futur ? L'avenir nous le dira. Pour ce qui concerne le groupe Ecolo, nous estimons qu'une telle hausse serait malvenue dans le contexte actuel de baisse du pouvoir d'achat et, petite parenthèse, qu'il serait préférable, en cas de comparaison de pression fiscale, de se référer aux taux appliqués plutôt qu'aux recettes que cela représente car ceci dépend du niveau des revenus des contribuables et n'est pas comparable d'une province à l'autre. Mais rassurez-vous, selon ce critère aussi la province de Liège joue la médiane et c'est bien ainsi... Car, si le pouvoir d'achat des citoyens est un réel problème dont nous devons nous soucier, de là à préconiser comme certains une diminution progressive de l'additionnel au précompte immobilier, alors que cette recette est vitale pour l'équilibre financier de notre Province, il y a un pas démagogique et à fort relent électoral que nous nous gardons bien de franchir.

Le couplet qui suit, celui du bon élève mal récompensé ou celui de « c'est pas nous, c'est eux » ou encore le « c'est trop injuste » du célèbre Calimero ne nous convainc qu'à moitié et vous allez comprendre pourquoi. Il est vrai que les niveaux de pouvoir supérieurs, qu'il s'agisse de l'état fédéral, de la Communauté française ou de la Région wallonne, ont le chic pour définir de nouvelles politiques tout en faisant porter sur les niveaux subordonnés tout ou partie du poids financier de ces

nouvelles mesures. Les subventionnements des cultes quels qu'ils soient et de la laïcité sont des charges que la Province doit assumer, qu'elle le veuille ou non. L'étude du CIRIEC commanditée par l'APW tend à montrer que toutes les provinces seront dans le rouge d'ici 2012, sans mesures de correction, ou pour le dire autrement, à politique inchangée. Or c'est bien de cela qu'il est question et le sujet a été abordé lors de la présentation de cette étude à une de nos commissions finances. Concrètement, cela veut dire qu'il faut se recentrer sur ses métiers de bases et progressivement abandonner les autres, ou comme cela se fait maintenant dans les provinces flamandes, se positionner comme un niveau de pouvoir destiné exclusivement à recevoir ses missions de la part de la Région dans une forme de décentralisation et de proximité plus grande ou d'un ensemble de communes sous forme de supra communalité et de niveau plus pertinent.

Or que constatons-nous : aucune parcelle de pouvoir ne semble vouloir être abandonnée au niveau provincial, bien au contraire, la plupart des politiques sont même amplifiées et il est donc de plus en plus évident que dans ce contexte l'équilibre budgétaire sera difficile à atteindre. Les nombreux projets d'investissements tels que les 7 millions au Campus de Verviers, les 6 à La Reid, toujours dans l'enseignement, les 500.000 € pour l'achat d'un bateau pousseur et d'une barge pour la formation en batellerie à Huy, les interventions au Mamac, à la piscine de Seraing pour 1,5 millions, au centre de tennis à Huy pour 2 millions, au golf du Bernalmont pour 90.000 €, au centre de formation des jeunes footballeurs pour 195.000 €, au complexe sportif de Naimette-Xhovémont pour 580.000 €, à l'Émulation pour 2,5 millions... ne donnent pas l'impression d'une réelle volonté de se serrer la ceinture, d'autant plus qu'un certain nombre de décisions telles que celle de soutenir le complexe du Country Hall grèvent lourdement le budget ordinaire sur des périodes allant jusqu'à 20 ans. Sans parler du fameux nouveau logo provincial qui aura déjà coûté 700 000€ en 2008, pour lequel 300 000€ sont encore prévu en 2009 et combien d'autres « bagatelles » de ce genre encore avant que toutes les enseignes ne soient à jour ?

Et puis surtout, nous ne pouvons nous départir d'un malaise certain lorsqu'à l'étude du budget provincial, nous constatons que les situations présentées comme préoccupantes par le Collège provincial, à savoir un déficit à l'exercice propre de 1,3 million d'euros, un boni cumulé de 2,5 millions d'euros et les perspectives futures alarmantes ne font jamais état des données suivantes :

Fond de réserve constitué en 2006 : 7 millions d'euros  
Fond de réserve constitué en 2007 : 10 millions d'euros  
Fond de réserve constitué en 2008 : 5 millions d'euros  
Provisions risques/indexation 2008 : 7,3 millions d'euros

Soit au total : 29,3 millions d'euros

Alors, s'il est vrai qu'on a déjà du y puiser largement pour la confection du budget 2009 (5 millions pour l'ordinaire et 4,8 millions pour l'extraordinaire), il nous semble qu'on aurait pu aller y rechercher aussi le 1,3 million qui fait défaut à l'exercice propre afin de rester dans la droite ligne d'une entité qui se veut responsable et exemplaire. Et bien sûr, cela nous fait craindre que derrière cette présentation de la situation financière de la Province, ne se cache une volonté délibérée de se présenter en Calimero vis-à-vis des instances supra, à savoir avant tout la Région wallonne, pour y obtenir un financement supérieur à ce qu'il est actuellement, ou pour préparer une future augmentation de taxes, vraisemblablement les additionnelles au précompte immobilier ou encore à préparer tout doucement à des compressions de personnel, ce que pourrait déjà annoncer la volonté de ne remplacer les personnes sur le départ que suivant avis dûment justifié du département, et la volonté de privilégier la mobilité du personnel.

Autre point sur lequel je souhaiterais intervenir : vous aurez constaté, je pense, que cette année, le groupe Ecolo n'a pas présenté d'amendement budgétaire. Serions-nous à court d'idées, c'est peut-être ce que suggéreront certaines voix venant des bancs de la majorité, voire même des bancs de nos collègues dans les bancs de l'opposition.

Et bien rassurez-vous, ce n'est pas le cas et vous pourrez le constater dans les mois qui viennent. Tout simplement, après avoir déposé l'année passée des amendements budgétaires aussi variés qu'un équipement de thermographie, l'optimalisation du ciblage des envois postaux provinciaux, la mise en place d'un système EMAS dans les services provinciaux, la compensation des émissions de CO2 des missions à l'étranger, la création de parkings à vélos devant les infrastructures touristiques et les bâtiments ouverts au public appartenant à la Province, une analyse du budget suivant le genre, un équipement en casque, parka et fontes à vélo pour les agents provinciaux se rendant au travail à vélo, une étude de mobilité pour les élèves des établissements scolaires provinciaux et un Agenda 21 scolaire décliné en 2 axes complémentaires, force a été de constater que le parcours offert à ceux-ci par le Collège provincial, plutôt que d'être jonché de mille fleurs, était par contre le parcours du combattant et ressemblait bien plus à une course d'obstacle.

En fait, deux possibilités se présentaient systématiquement à nous : soit notre proposition était jugée de peu d'intérêt et l'objectif était de nous démontrer que la Province agissait déjà dans ce domaine, soit elle apparaissait

comme attractive et dans ce cas toute la stratégie portait à postposer, à tergiverser, jusqu'à ce que la majorité ait développé sa propre proposition, avec quelques variantes par rapport à notre proposition initiale, et puis à la présenter à la presse en court-circuitant le travail des commissions provinciales. Vous comprendrez dès lors que nous envisagions d'autres méthodes nous permettant de mieux mettre en valeur la pertinence de nos propositions. Petite remarque en passant : vous aurez constaté, comme nous, que la nouvelle méthode de dépôt des amendements budgétaires en commission n'a pas rencontré le succès escompté. A cela, une raison bien simple : cette méthode ne permet pas une étude approfondie de la proposition, puisque tout se règle en deux temps trois mouvements.

Pour en terminer avec les comptes et le budget, dans leur perspective globale, à l'heure où je rédigeais mon intervention, nous ne disposons toujours pas du rapport de la Cour des comptes sur le compte 2007 ni de celui sur le projet de budget 2009, or cet outil nous est d'une grande aide pour l'examen de ces deux documents.

Nous demandons avec la plus vive insistance que la Province veille à ce que dorénavant ces documents nous soient transmis en temps et en heure. Toujours dans ce domaine de la présentation et l'analyse des budgets et comptes, nous souhaitons vous soumettre deux suggestions : fournir les documents budget et compte sur support Cdrom sous la forme d'un fichier Excel et fournir un document synthétique de l'évolution des budgets alloués par fonction sur une base de 5 années.

Abordons maintenant quelques-unes des grandes thématiques en relation avec les compétences provinciales

#### 1) Les affaires économiques et les intercommunales

Nous ne percevons pas bien les axes sur lesquels la Province entend se profiler comme ensemblier, ce qui semble être son rôle dans le cadre du plan Marshall. Qui plus est, lorsqu'elle joue ce rôle, par exemple en participant au nouveau centre funéraire de Welkenraedt, ne risque-t-elle pas, vu sa volonté d'équité entre les bassins de vie et donc d'arrondissements, de devoir penser à un rééquilibrage dans les années à venir ? Vous conviendrez qu'une approche de ce type peut amener à prendre nettement plus d'engagements budgétaires qu'il ne conviendrait dans une situation dite de crise, et cela nous inquiète. Et d'autant plus si chaque député se met à concocter son petit plan personnel dans « son » arrondissement... Mais quand c'est le grand financier

provincial en personne qui propose, peut-être faut-il considérer cela comme normal ? Nous constatons aussi que malgré la volonté de rationalisation des ASBL, les budgets, eux, n'ont pas tendance à diminuer : est-ce bien rationnel ?

Pour ce qui concerne la SPI+, le bras armé de la Province en matière d'activités économiques, il convient à la fois de relever les efforts significatifs faits par sa direction et sa présidence pour intégrer à tous les niveaux la nécessaire prise en compte du Développement Durable et la difficulté de retrouver la concrétisation de cette posture dans les projets qui voient le jour actuellement.

Effet retard, dû vraisemblablement à la durée de la mise en œuvre de ces projets, mais peut-être aussi au fait qu'il importe maintenant de comprendre que ce souhait, que dis-je, cette nécessité d'intégrer cette notion transversale du Développement Durable dans tout projet de nouvelle zone ou extension de zone d'activités économiques ne peut se résumer à ajouter la petite touche verte en guise de cerise sur le gâteau. Elle doit être au cœur de toutes les réflexions parce ce ne sera pas simplement un atout supplémentaire que l'on se sera donné, mais parce que ce sera une nécessité impérative sans quoi il n'y aura pas de véritable déploiement économique possible : celui-ci devra se conjuguer avec un déploiement social et un déploiement environnemental ou il ne sera pas. Et une des problématiques les plus présentes dans ce domaine est le besoin en terrains pour générer de l'activité économique et la manière d'aborder celle-ci nous donnera la clé du succès ou nous conduira à l'échec. La gestion parcimonieuse des sols, inscrite dans les axes de réflexion lors de la conception d'une zone d'activités, est une nécessité tout aussi vitale. Elle passe par une réhabilitation des friches industrielles et d'une réaffectation en phase avec leur implantation.

La mise en œuvre de nouvelles zones d'activités économiques se fait encore trop souvent au détriment de zones agricoles, nous y reviendrons dans le chapitre suivant, à savoir :

## 2) Agriculture :

Nos inquiétudes dans ce domaine vont effectivement tout d'abord se focaliser sur la concurrence que les terres agricoles se voient imposer. Elles sont à la fois lorgnées pour y implanter de nouvelles zones d'activités économiques, mais aussi pour y produire non plus des aliments, ce qui est leur destination première, mais des agro-carburants. Nous estimons, quant à nous, qu'on ne peut se contenter d'examiner cette problématique sur le plan de la Province de Liège, voire de la Région wallonne.

Ce serait l'entrevoir par le petit bout de la lorgnette. La seule façon de le faire est planétaire : nous vivons dans un monde où les échanges commerciaux se font à l'échelle de la planète. Les besoins des hommes et des femmes doivent eux aussi être pris en compte à cette échelle, et s'il est bien un besoin criant, vital, c'est celui de pouvoir se nourrir décentement.

La vocation première d'une terre agricole doit être et doit rester de produire des aliments parce que ce besoin reste une des préoccupations de base de l'espèce humaine. Et imaginer pouvoir produire toujours plus sur toujours moins d'espace a montré toutes ses limites, notamment par les problèmes de santé qu'il engendre en recourant à l'utilisation de produits polluants et dangereux. Rappelons à ce propos une étude récente qui montre une présence de pesticides dans 50% de nos fruits et légumes et une présence excédant les normes prescrites de 9%. Rappelons aussi que la Province s'engage dans sa note de politique générale à soutenir l'agriculture bio.

Est-ce que le fait que le Député provincial en charge des activités économiques soit aussi celui qui est en charge de l'agriculture est un plus ou un moins, nous nous étions déjà posé la question et nous continuons à nous la poser. Ce pourrait devenir un atout à nos yeux pour autant que les intérêts des uns et des autres soient également pris en compte et nos craintes viennent surtout du fait que dans notre société actuelle, le poids des professionnels de l'agriculture est bien faible en regard de celui des grands lobbys économiques. Une réflexion encore par rapport au soutien particulièrement étriqué prévu pour les apiculteurs, pour rappel, 500 euros.

Nous aurions souhaité en ce domaine voir la Province bien plus proactive. Nous sommes tous au courant des énormes problèmes que rencontrent nos apiculteurs depuis quelques années, beaucoup d'entre eux voient en effet leurs ruchers décimés. Des études ont été réalisées pour tenter de cerner ce phénomène. La Province ne pourrait-elle pas apporter sa contribution pour juguler ce phénomène, par le biais, par exemple, de formations, de soutien aux nouveaux apiculteurs, par un encadrement et une stimulation des fédérations d'apiculteurs. Les abeilles jouent un rôle très important dans le maintien de la biodiversité et mériteraient bien qu'on se préoccupe activement de leur survie.

### 3) Culture

Les budgets de la culture et des arts sont en très forte augmentation. Un élément y contribue prioritairement, à savoir le musée de la vie wallonne. Ce musée que nous avons eu l'occasion

de découvrir lors de la journée des élus provinciaux est une véritable réussite et mérite bien notre soutien.

Cependant, il nous semble que le domaine de la culture, traditionnellement parent pauvre des politiques publiques, devrait davantage permettre une ouverture plus grande aux personnes les plus défavorisées de notre société. Le maintien d'une culture populaire et accessible à tous nous semble devoir être un fil conducteur à suivre et à privilégier. Revenons maintenant au subside octroyé dans le cadre de la politique des grands évènements au basket club de Verviers Pepinster : le concert de soutien avec Beatles Anthology. 500 personnes y ont participé, ce qui est évidemment trop peu pour escompter renflouer les caisses du club de basket.

Du soutien de la province, en l'occurrence 75.000 euros, ponctionné de +/- 25.000 euros par le producteur privé de ce spectacle, il n'arrivera en définitive que 50.000 euros dans les caisses du club pépin. Nous avons prévu, faut il vous le rappeler, une telle issue défavorable, vu l'amateurisme de cette organisation, et vous avons proposé de verser la somme allouée directement dans les caisses du club.

#### 4) Sports, jeunesse

Dans le domaine du sport, la Province veut soutenir tout particulièrement la formation des enfants et des adolescents. A côté d'un centre d'entraînement pour le football, le Handball, le cyclisme apparaîtra également un centre pour le tennis à Huy. Nous ne pouvons que saluer cette volonté, mais nous nous étonnons et nous nous inquiétons du fait que la Province devienne propriétaire, ou soutienne massivement, un nombre toujours croissant d'infrastructures, ce qui aura d'inévitables répercussions dans les futurs budgets de fonctionnement ou engendrera des contraintes pendant de très longues années, telles que notamment les engagements pris au niveau du Country Hall - 750 mille euros pendant 20 ans faut-il le rappeler. Est-ce vraiment la bonne direction à prendre pour pérenniser la Province ? Permettez-moi d'en douter.

Petite anecdote, un article budgétaire avait été mis en place en 2008 pour fêter dignement les 30 ans de la maison des sports. Cet article toujours présent en 2009, servira vraisemblablement à en fêter tout aussi dignement le 31<sup>ème</sup> anniversaire, ou est-ce que nous nous trompons... ? Et pour en terminer avec les sports, il faut bien constater que dans un contexte difficile, les montants qui y sont alloués continuent de croître... Cela nous semble contradictoire avec les objectifs de guidance budgétaire.

5) Famille, enfance, affaires sociales

Le budget du logement social se voit réduit significativement, notamment suite à la diminution des prêts octroyés dans ce domaine, les conditions d'octroi n'étant plus en phase avec les réalités du marché. Cet aspect a déjà été abordé lors des commissions provinciales et une démarche est en cours pour y apporter les correctifs qui permettront à nouveau de soutenir les demandes bien réelles et concrètes des personnes précarisées au niveau de l'accès à un logement décent.

La problématique des assuétudes revient de manière récurrente dans tous les débats des plateformes de réflexion abordant le sujet du respect de soi et des diverses formes d'automutilation. Louable, digne d'intérêt et répondant à un réel besoin d'aide et de guidance, les « point cannabis » sont judicieusement répartis sur l'ensemble de notre territoire provincial sans exclusive et en partenariat avec les pouvoirs locaux et l'environnement social direct qui sont de ce fait sensibilisés à une politique de réelle prévention et non plus cantonné dans le simple curatif voir répressif.

6) Enseignement

Comme les années précédentes, d'importants budgets sont consacrés par la Province de Liège à l'enseignement et à la formation.

Concernant les bâtiments provinciaux, ces investissements permettent d'apporter des améliorations dans les infrastructures des établissements scolaires qui, progressivement intègrent des modifications dans la perspective du développement durable, et c'est bien le moins que la Province puisse faire, elle qui, en tant que Pouvoir Organisateur, a la responsabilité de former les jeunes qui lui sont confiés et les étudiants à devenir des adultes responsables et les décideurs et acteurs de demain.

Concernant tous les aspects concrets de la pédagogie et de la vie quotidienne des établissements scolaires, indéniablement liés à toutes les facettes de la formation, nous voudrions encourager vivement le Collège et le Président de la 6<sup>o</sup> Commission à multiplier des initiatives telles que celle proposée le mois dernier dans le cadre du dossier Technobus, dont le dossier sera examiné mois après mois, ou encore celle suscitée par la question d'une conseillère Ecolo en commission la semaine dernière, à propos de la mise en réseau des écoles en immersion :



sur la suggestion du Député, ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission.

Nous souhaitons en effet, que, bien plus régulièrement que cela ne s'est fait depuis plusieurs mois maintenant, la 6° commission soit le lieu de débat de thématiques telles que la réussite scolaire, l'adéquation des offres d'options et de formation par rapport aux métiers en pénurie, l'orientation scolaire, l'évolution des formations continuées organisées par la Province en inter réseaux, la transition secondaire supérieur, ou encore, parmi les « nouveautés » du budget 2009, le projet « Démarche qualité ».

En fait nous souhaiterions, comme le Député-Président et le Président de la 6° commission l'ont à plusieurs reprises évoqué, que la 6° commission puisse jouer un rôle plus « proactif », et ainsi dépasser le simple rôle d'information, toutefois bien nécessaire et incontournable d'ailleurs pour exercer au mieux notre tâche en tant que Pouvoir Organisateur.

Dans la foulée, la Commission enseignement pourra utilement prolonger la discussion qui débutera en novembre prochain, lors d'une séance extraordinaire du Bureau ouverte à tous les Conseillers, sur le thème de l'Agenda 21, afin d'approfondir la proposition Ecolo d'Agenda 21 scolaire, proposition englobée dans le thème général de cette séance exceptionnelle du Bureau du Conseil provincial.

La revalorisation de l'enseignement technique et professionnel est une nécessité évidente et un véritable défi auquel la Communauté française tente, vaille que vaille de répondre. La Province n'est pas en reste pour évoquer ce problème régulièrement en 6° Commission, tous partis confondus, et le sujet, nous le savons tous, n'est pas simple ni les réponses simplistes.

Je conclurai ce chapitre sur une réflexion concernant l'outil Technobus ou plutôt sur le budget - important - alloué à ce projet, soit 360.000 € + 100 .000 de subsides.

L'enseignement technique mérite certes d'être revalorisé surtout pour les perspectives d'acteur qu'il offre à ses étudiants. Mais peut-être y a -t-il confusion des genres à certain moment, la revalorisation ne se mesure pas exclusivement à la hauteur de l'intervention financière ou de la répétition des moyens. Nous assistons, toutes matières confondues (santé, culture et bientôt enseignement) à la démultiplication des bus provinciaux qui vont rayonner de par les routes de notre belle province. Hormis l'effet « camion sandwich publicitaire » ne

pourrions-nous trouver des idées innovantes, plus soucieuses de notre environnement et de nos finances ?

Concernant les PMS, nous subissons depuis trop longtemps un moratoire sur la création de nouveaux centres sur l'ensemble du territoire de la Communauté Française. Nous savons les difficultés au quotidien et les frustrations que vivent les travailleurs de ces structures de ne pouvoir répondre mieux et de manière plus complète aux besoins réels des familles et des jeunes dont ils sont en charge. Or la fin actuelle du moratoire, mais qui risque de n'être que passagère, aurait pu être l'occasion de voir soit se créer soit se renforcer nos centres. Il n'en est rien, le choix semble t'il a été d'ignorer ce volet social et de soutien pédagogique de notre secteur scolaire. IL faut peut-être rappeler que le PMS est un service de « première ligne » dans l'articulation de l'aide aux familles.

#### 7) Finances

Je vous invite à vous reporter à la première partie de mon intervention.

#### 8) Travaux

Nous pouvons partager quelques objectifs du Collège, à savoir, la pérennisation, la rationalisation, la mise en valeur, l'identité provinciale, mais cette vue trop patrimoniale a pour désavantage de ne pas être suffisamment proactive dans la recherche de diminution des coûts récurrents qui passera inévitablement par des investissements plus importants en économies d'énergie.

#### 9) Santé publique, environnement

Nous pointons une urgence pour ce qui concerne la flotte de véhicules de la Province, à savoir l'installation de LPG sur les voitures récentes roulant à l'essence et les remplacements progressifs des plus anciens par des véhicules plus propres.

Pour ce qui concerne la part de véhicules roulant au diesel, l'implantation de filtres à particules sur les plus récents et le renouvellement progressif pour les plus anciens. Par ailleurs, et toujours dans la perspective de diminuer les nuisances liées à la mobilité du personnel provincial, il nous semblerait utile de pouvoir prendre connaissance des premières leçons à tirer de la mise en place d'un site de covoiturage provincial, dont, pour vous rafraîchir mémoire, le concept est à mettre à l'actif de notre groupe.

L'apparition d'une nouvelle prime pour l'installation de panneaux photovoltaïques nous sidère quelque peu. Nous ne contestons pas l'apport significatif que peuvent apporter ces installations dans la diversification des apports en énergie propre, mais fallait-il bien mettre tous nos œufs dans un même panier ? Pour rappel, la Région wallonne par ses primes et l'Etat fédéral par ses déductions fiscales soutiennent à ce point ce type d'installation, qu'il ne constitue plus seulement une économie d'énergie, mais un véritable placement financier dont la rentabilité est quasi supérieure à tout ce que l'on trouve sur le marché et ce n'est pas difficile par les temps qui courent me direz-vous.

Nous connaissions déjà Didier Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches, voilà que nous découvrons à la Province, Georges Pire, l'homme qui susurre à l'oreille des investisseurs. Pourquoi la Province ne suit-t-elle pas plutôt la direction que nous avons (la proposition est toujours en cours d'examen ; on remet ça le mois prochain j'espère !) proposée, à savoir définir deux niveaux de primes, l'une pour tout un chacun, et l'autre pour ceux dont les revenus sont inférieurs à un plafond à déterminer ? Et pourquoi aussi ne pas soutenir davantage les efforts d'isolation à réaliser, dont le rapport entre l'argent public investi et argent économisé est bien plus grand.

L'important, nous semble-t-il dans toute politique de soutien, que ce soit dans le domaine énergétique ou dans un autre domaine, est de veiller avant tout de permettre aux personnes les plus en difficulté d'avoir un accès prioritaire aux primes ou aux autres éléments facilitateurs mis en place par des pouvoirs publics. Sinon, les inégalités vont encore croître, elles qui sont une des sources principales du mal-être de nos sociétés. Pour conclure dans ce domaine, quelques chiffres qui donnent à réfléchir : pour l'isolation des bâtiments, les aides publiques s'élèvent à 23 € par tonne de CO2 évitée, pour les panneaux solaires thermiques à 654 € par tonne de CO2 évitée et pour les panneaux photovoltaïques à 1558 € par tonne de CO2 évitée : édifiant, non ?

#### 10) Tourisme

A Wégimont, la saison estivale 2008 ne fut pas particulièrement ensoleillée et malheureusement, ces conditions défavorables ont eu un effet tout aussi défavorable sur les finances provinciales. Les prévisions n'ont pas été atteintes, et en conclusion, le budget 2009 sera donc très prudent. Une série d'emprunts pour travaux est prévue: 500.000 pour l'équipement touristique, 125.000 pour l'installation d'un ascenseur vers les combles et de sanitaires au Château de Harzé. En ce qui concerne

le tourisme d'Affaires il y a nécessité de simplifier et regrouper des structures existantes,

En conclusion, pour ce qui concerne le projet de budget, et en fonction des observations que nous vous avons soumises ci avant, nous estimons qu'il ne remet pas suffisamment en cause le fonctionnement provincial, sous sa forme actuelle, alors que cela nous semble une nécessité par ces temps de crise. De plus il ne présente pas les marges de manœuvres réelles de manière transparente, ce qui nous amène à nous positionner contre sa mise en œuvre.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulu me porter.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Nous en arrivons au 4<sup>ème</sup> chef de groupe, Monsieur GEORGES, votre position est délicate, M. GEORGES, car tout le monde est fatigué. Je vous en prie.

M. Gérard GEORGES (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, merci à vous tous pour votre patience mais nous sommes dans la dernière étape du Tour de France et nous apercevons déjà les Champs Elysées, dans dix minutes nous pourrions tous aller gaiement à la huitième et à la neuvième commission.

En 20 ans de présence ininterrompue au sein du Conseil provincial, j'ai toujours eu le grand plaisir de construire, défendre et voter, avec mes amis du groupe socialiste, 19 budgets pour l'exercice propre, budgets systématiquement en boni, sauf un, en 1999, où nous avons enregistré un déficit à l'exercice propre de 39.672.000 FB mais rassurez-vous, en cette année 1999, tenant compte des exercices antérieurs, notre budget ordinaire global était lui aussi en boni.

Le budget ordinaire 2009 présente pour l'exercice propre un déficit de 1.300.000 € mais le budget ordinaire global qui tient compte des exercices antérieurs est bénéficiaire de près de 2.500.000 €.

Doit on en déduire que l'équipe en place PS-MR fait preuve de laxisme, de pessimisme ?

Que nenni ! Nous devons plutôt parler ici de budget vérité qui dit tout, qui ne cache rien.

Telle l'image d'un bouquet de fleurs, pour certains « cela ne sert à rien », pour d'autres « cela veut tout dire ».

Pour le groupe socialiste, nous choisissons la seconde définition, car le budget 2009 de notre Province de Liège veut tout dire et il dit tout.

Une projection rapide pour 2013 nous fait comprendre que, malgré une saine gestion, nos 5 Provinces francophones seront toutes en mali important d'ici la fin de notre législature 2006-2012.

Ces constats importants étant enregistrés, nous pourrions nous contenter de nous lamenter sur notre triste sort en lançant à qui veut l'entendre - il n'y a qu'à faire ceci - il n'y a qu'à faire cela - il n'y a qu'à supprimer ces provinces inutiles, coûteuses et dépassées.

Le groupe PS du Conseil provincial de Liège tient à réaffirmer, ici et maintenant, une fois de plus, qu'il défendra bec et ongles l'importance capitale que la Province occupe en matière de politique de proximité. Je ne sais si cette volonté est partagée par nos amis CDH et Ecolo ? L'avenir nous le dira... mais j'ai deviné, suite à l'intervention d'hier de M. CULOT, pour le groupe MR, que notre partenaire défendait bien l'institution provinciale.

Rappelons les multiples missions essentielles qui sont remplies par nos Provinces :

- quand on sait que nos villes et communes sont trop petites pour développer de grands projets touchant ou dépassant la taille de l'arrondissement.
- Quant on sait que notre région est trop grande pour des projets de moyenne importance touchant ou dépassant la taille d'un arrondissement.

Nous devons continuer chaque jour à remplir les nombreuses missions qui sont confiées à notre Province, missions qui sont développées efficacement par celle-ci.

La Province continuera à valoriser son rôle d'ami des communes et sa mission de partenaire et de la région et du fédéral.

Cette affirmation a toujours été le maître mot du groupe socialiste mais, aujourd'hui plus que jamais, restons lucides. Nous serons amenés, bien vite à faire certains choix. On ne pourra continuer « à faire tout avec moins ».

En effet, si le Fonds des Communes a été revalorisé, il n'en est pas de même pour le Fonds des Provinces, notre ami Philippe DODRIMONT, Chef de groupe MR, vient de nous le rappeler il y a quelques minutes.

Nous devons faire des choix cruciaux car nous devons tenir compte de 4 éléments déterminants :

1. La crise financière qui paraît-il n'est pas à comparer avec la crise de 1929, crise actuelle qui paraît-il n'en serait qu'à ces débuts, crise financière qui touche de plein fouet notre Province qui est actionnaire chez Dexia avec 2,6 millions d'€ de dividendes en jeu.
2. Les nouvelles missions qui nous sont confiées par le fédéral ou la Région sans pour autant nous en donner les moyens.
3. Evoquer aussi notre volonté d'aider chaque habitant de notre Province, qu'il habite Liège, Huy, Waremme, Verviers, Eupen, etc.
4. Evoquons enfin, le paysage institutionnel de notre Etat qui devra, demain, compter, plus que jamais, sur nos futures Provinces du XXIème siècle :
  - c'est-à-dire des Provinces francophones qui devront arrêter un socle de compétences communes tout en présentant certains atouts spécifiques par Province ;
  - c'est-à-dire des Provinces francophones qui devront, sans parler d'un réseau d'enseignement public et unique, des Provinces qui devront se voir confier, par exemple, l'actuel enseignement de la Communauté française qui reconnaissons le, ne se porte plus bien depuis quelques années.

Mais de tout cela, nous aurons l'occasion d'en reparler bien vite dans les mois à venir.

Chers Collègues, par tradition, l'intervention des Chefs de groupes se doit d'être politique sans être polémique. Je voudrais dès lors, suite au propos nerveux qui ont été tenus lors de la séance d'hier, mercredi, je voudrais simplement siffler la fin de la récréation.

Non, Mme le Député CHEVALIER, mon Collègue Maurice DEMOLIN, n'a pas voulu vous choquer quand il a repris les propos d'un grand écrivain américain qui disait que l'idéologie libérale, telle qu'elle est devenue est aussi stimulante que du mobilier de motel. Maurice DEMOLIN, n'est pas que je sache, grand écrivain américain. C'est effectivement, un grand écrivain, certes, mais son discours qui tenait huit pages exceptionnelles, ne se limitait pas nécessairement au premier chapitre qui vous a heurté.

Non, M. CULOT, qui éprouve un malin plaisir à être interrompu n'a pas voulu griffer le socialisme même s'il a fait référence à un autre socialisme, d'ailleurs qui n'a jamais existé chez nous.

Si j'étais arbitre, je dirais qu'il y a match nul et que les débats sont clos...

Mais je ne suis pas arbitre contrairement à M. le Député Christophe LACROIX (qui, il y a à peine 10 ans, excellait dans l'art de l'arbitrage) mais la politique n'est pas un jeu. C'est du sérieux même si à certains moments on se sent agressé. En effet, pour nous socialistes, ce qui nous énerve par-dessus tout, ce sont les propos assassins, sur base de rumeurs non fondées qui nous accusent de tous les maux.

La crise financière mondiale et exceptionnelle que nous traversons nous rend tous très nerveux, que l'on soit citoyens, banquiers, actionnaires, épargnants ou que l'on soit élus.

Dans ce contexte où nous sommes négatifs et nous encourageons l'agitation politicienne ou nous privilégions l'action et la recherche de bonnes solutions.

Contrairement aux propos tenus ce mardi 21 octobre dans le journal l'Echo par Pierre-Yves JEHOLET, porte-parole du MR et par Daniel BACQUELAINE, Président du groupe MR de la Chambre, tous deux amplifiant les propos de Nicolas SARKOZY qui, soit dit en passant, ne sera jamais le leader de la gauche progressiste, nous tenons à affirmer que les réformateurs n'ont pas le monopole des règles de la liberté.

Comment ne pas réagir quand on lit toujours dans l'Echo de ce mardi :

« Et il est vrai que les libéraux critiquent l'emprise excessive et paralysante de certaines structures publiques, la fiscalité abusive, la bureaucratie qui asphyxie la création, les subventionnements arbitraires et partisans. Plus fondamentalement encore sur un plan anthropologique, l'archaïsme socialiste redoute l'émancipation des hommes et des femmes, leur autonomie, leur capacité de se prendre en mains et de prendre des décisions, bref tout ce qui découle d'une société libérale où chacun dispose d'une liberté réelle comprise comme une véritable puissance d'agir. Il développe un système d'assistance passive qui maintient un grand nombre de personnes dans un état de dépendance vis-à-vis de la puissance publique. Ce faisant, il s'oppose au système libéral qui est jusqu'à présent le seul capable de faire reculer la pauvreté et de favoriser l'émancipation. La pauvreté n'est pas une fatalité. La dépendance ne peut constituer une assurance-vie pour un courant politique. La régulation de la précarité ne peut tenir lieu de politique »...

Mes Chers Collègues,

C'est tous ensemble, Ecolo, CDH-CSP, MR, PS, et pas l'un contre l'autre que nous devons poursuivre nos efforts de prévoyance.

Nous devons toutes et tous nous serrer les coudes pour chercher et agir ensemble dans l'intérêt de toutes et de tous, avec notamment l'APW qui, par la voie de son Président dynamique Paul-Emile MOTTARD, nous a rappelé ce jour les 4 réflexions du moment.

Madame la Présidente, Chers Collègues, demain, ce ne sont pas les grands qui vont manger les petits mais les rapides qui vont manger les lents.

A nous de rester unis et cohérents face aux défis nombreux qui se profilent à l'horizon.

A nous d'être prompts sur la balle. A nous d'être proactifs car nous voulons, tous ensemble, que notre Province garde la juste lace qu'elle mérite pour le grand bien de chaque citoyen.

Le Groupe PS reste vigilant et confiant et il votera le budget 2009.

J'ai dit, je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. C'est ici que se termine notre discussion sur la matière budgétaire. Je vous rappelle que nous avons une réunion des deux commissions conjointes huitième et neuvième dans la salle des gardes pour examiner une motion déposée par notre collègue Alain DEFAYS.

#### **V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2008, je le déclare approuvé. Je voudrais vous rappeler aussi, bien que tout le monde ne soit plus là, que j'ai déjà à plusieurs reprises demandé s'il était possible que l'on envoie par voie de mail, donc par voie électronique, les textes qui ont été dactylographiés, cela éviterait aux dames qui sont ici devant de devoir recopier tout. Je peux comprendre que les questions ou les déclarations qui devaient être faites, hier et aujourd'hui, n'aient pas été envoyées à l'avance pour ne pas qu'elles soient dévoilées mais s'il vous plaît faites le aujourd'hui soir ou demain, cela évitera à tout le monde de refaire un travail fastidieux qui est bien inutile. Je vous remercie pour ces dames.



**VI.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance de ce jour close.

- La réunion est levée à 19h.
- Prochaine réunion du conseil provincial demain à 15h.